

Mars 1927
Deuxième Année. — N° 5

REVUE MENSUELLE

5927
Le Numéro } FRANCE : 3 francs
ETRANGER : 5 francs

ABONNEMENT..... Un an : 30 francs. — ÉTRANGER : 50 francs

PROMETHEE



Organe de Défense Nationale des Peuples du Caucase et de l'Ukraine

SOMMAIRE

La tension anglo-russe	***
Autour d'une « plateforme »	Az.
Mauvaise diplomatie	SENTINELLE.
Les bolcheviks et l'indépendance des peuples de l'Orient	KARDACH.
Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes	Georges SCELLE.
La puissance russe et le Caucase du Nord	R. ROSTAN.
Russie et Géorgie	D. VATCHNATZE.
Autour d'un procès	EMSCHA.
<i>Revue de la Presse.</i>	

Chronique :

AZERBAIDJAN. — GÉORGIE. — UKRAINE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION :

M. Georges GWAZAWA

LIBRAIRIE ORIENTALE & AMÉRICAINE, 3, Rue du Sabot, PARIS (6°)

PROMÉTHÉE

Organe de Défense Nationale

des Peuples du Caucase et de l'Ukraine

LA TENSION ANGLO-RUSSE

« Personne ne donne plus d'appui moral que nous à la Chine révolutionnaire; personne n'a aidé autant que nous les mineurs anglais en grève; personne ne peut nier que le parti communiste de l'Union soviétique n'ait été, ne soit et ne doive être le bastion de la révolution mondiale. »

Cette déclaration, faite par M. Boukharine à Moscou, en novembre dernier à la conférence du parti communiste, nous dispense de tout commentaire. Toute la Russie n'est en ce moment qu'un camp retranché en état de guerre contre le monde civilisé tout entier. L'Europe en est déjà avertie par la canonnade qui brisa les républiques du Caucase et de l'Ukraine. Elle-même faillit être envahie par les hordes moscovites, mais la Pologne, on le sait, se dressa contre ces hordes, elle leur barra la route et sauva l'Europe de l'anarchie. La lutte n'en continue pas moins encore plus méthodique et plus acharnée. Chaque jour Moscou déverse sur le globe des milliers d'agitateurs bien stylés et bien préparés dans les universités spéciales d'abjecte propagande, répandant ainsi un poison destructif dans tous les organismes nationaux. Il s'ensuit des effervescences locales, tantôt en Esthonie, tantôt en Pologne; c'est une cathédrale qui saute en Bulgarie, ensevelissant sous ses décombres nombre de personnalités politiques; c'est ensuite en Angleterre... mais les faits sont trop connus pour être évoqués une fois de plus.

Et l'Europe ne réagit pas. Elle est trop absorbée dans ses querelles intérieures et ne veut pas voir le danger mortel qui la guette et l'étreint.

— On se bat en Chine?... Qu'importe! la Chine est loin. Et puis, ça regarde l'Angleterre qui est assez riche et assez forte. Qu'elle se débrouille comme elle l'entend.

En cela est l'erreur. Ce n'est pas un intérêt anglais qui est en jeu. Il y a eu de tout temps, il est vrai, des sujets de friction entre la Russie et la Grande-Bretagne; les Indes et Constantinople furent l'enjeu de leur rivalité séculaire, mais à l'heure qu'il est, l'impérialisme russe, s'il reste le même dans ses effets, n'est plus le même dans sa base doctrinale. L'Angleterre est attaquée parce qu'elle est une nation capitaliste et qu'en raison de sa situation géographique, elle est la plus vulnérable: sa force dépend de son développement industriel et de ses possessions d'outre-mer. L'attaque contre l'Angleterre est une offensive contre l'Europe dans son ensemble.

A bout de patience, l'Angleterre a fait entendre sa voix. M. Chamberlain vient d'adresser à Moscou une note de nature à marquer un tournant décisif

dans la politique générale de l'Europe. Il y a eu, en marge de la conférence du Conseil de la S.D.N. à Genève, des conversations relatives au danger mondial que représente la Russie soviétique.

M. Mussolini a ratifié le protocole relatif à la Bessarabie. Tout cela est significatif et on a même l'impression qu'un mouvement antisoviétique se prépare. Il est bien temps; l'Europe ne peut rester inactive devant le danger qui la menace. Il faut passer aux actes.

Quelle que soit la nature des mesures à prendre, il est absolument nécessaire de tenir compte de l'expérience qu'on a déjà faite. Les Koltchak et les Denikine ont été condamnés d'avance à un échec. La cause en est à leur incompréhension de la révolution russe, à ce qu'ils ont voulu reconstituer la soi-disant unité de la Russie et étouffer les aspirations des peuples avides de liberté et d'indépendance. Les peuples du Caucase et de l'Ukraine ont déjà donné des preuves irréfutables de leur unité nationale et de leur maturité politique. Si l'on veut vaincre Moscou, la voie à suivre est toute tracée.

Les bolcheviks ont bien compris toute la valeur de l'idée qui s'attache à la liberté nationale, ils l'ont arrachée des mains des puissances qui l'avaient proclamée. Ils ont porté ces idées à Canton, non pas pour libérer la Chine, mais exclusivement pour fomenteur des désordres et pour combattre leurs adversaires avec leurs propres armes. La leçon est à retenir. Elle précise la méthode de la lutte.

Ce n'est pas dans les eaux de Shanghai qu'on peut porter un coup décisif au bolchevisme, c'est dans les eaux de la mer Noire, des bords de laquelle le *Prométhée* enchaîné, — le Caucase et l'Ukraine, — scrutent l'horizon dans l'attente angoissante de leur délivrance.

Autour d'une « plateforme »

Notre rédaction possède la copie d'un « manifeste » qui a été élaboré dans le récent congrès des « Socialistes de l'Europe Orientale » à Pragues, et qui a pour titre : « Les bases fondamentales de la plateforme de l'Union des Socialistes de l'Europe Orientale ».

La *Ligue Socialiste* se fait le devoir « la propagande de l'idée de la *résolution pacifique* du problème national de l'Europe Orientale » « par la voie de l'entente entre les partis et des groupes socialistes des peuples intéressés ». Pour atteindre ce but, la *Ligue* juge *indispensable* de se placer sur le terrain, non seulement de la démocratie, mais encore du « vrai socialisme ».

Une fois sur ce terrain, la *Ligue* admet le principe de l'auto-détermination « pour chaque peuple qui se reconnaîtra comme une nation à part ».

Nous n'avons rien contre l'idée de la *résolution pacifique* du problème des nationalités de l'Europe Orientale et d'une entente entre elles, et nous croyons que pour cela, il n'est pas nécessaire de se placer sur un terrain exclusivement socialiste. Mais ce qui nous intéresse et nous frappe, c'est le *moment* même où s'opère chez les *Ligueurs* le réveil de la conscience nationale condition à laquelle ils subordonnent le droit à l'auto-disposition des peuples.

L'Azerbaïdjan, par exemple, n'a pas eu l'honneur d'être admis à figurer parmi les États, tels que la Russie, l'Ukraine, la Russie Blanche, la Géorgie et l'Arménie qui répondent à la thèse des auteurs du manifeste.

Le fait d'avoir proclamé nettement son indépendance par la *voix*

autorisée des élus du peuple, avec le sang de plusieurs dizaines de milliers de ses fils, pour cette indépendance, établi un gouvernement régulier et un parlement sur la base des plus démocratique avec le suffrage universel, d'être reconnu comme État indépendant par les Grandes Puissances, enfin n'ayant cédé qu'à la force brutale, mais ne cessant pas de protester par la voix des représentants qualifiés du peuple auprès du monde civilisé contre l'agression dont il est victime. — tout cela ne constitue donc pas aux yeux de ces pseudo-socialistes, des preuves suffisantes « pour s'être reconnu comme une nation à part ». Il faut donc fournir des preuves plus « solides ». Il faut se mettre sur le terrain du « vrai socialisme » — leur « socialisme » spécifique, il faut être muni des sollicitors spéciaux auprès de certains « milieux », pour que la démocratie daigne d'accorder à un peuple de 3 millions et demi d'habitants ne cédant en rien à ces semblables au point de vue de la conscience nationale et de la culture générale, sa liberté spoliée. Sinon la « démocratie » — leur démocratie — continuera à le considérer comme une sorte de... colonie à partager entre les plus « mûres » pour l'auto-disposition... surtout s'il y a de quoi partager.

Nous nous rappelons encore le désespoir de certains milieux « socialistes », lorsque les azerbaïdjanais ont repris, en 1918, Bakou, leur capitale, aux troupes bolchevistes.

Ils étaient « fâchés » pour le « prolétariat de Bakou » qui, d'après leurs conceptions « socialistes » et « très démocratiques » ne doit être composé que de quelques dizaines de milliers d'étrangers. Les indigènes, les vrais propriétaires du pays, ne comptent pas pour eux.

Car la masse azerbaïdjaniennne n'étant pas une masse « organisée » en d'autres termes ne se donnant pas aveuglément au culte « socialiste », elle a besoin d'être « guidée » par des gens venus du dehors. Le même raisonnement sert comme excuse pour les bolchevistes dans leurs visées impérialistes. Ils vont ailleurs pour « organiser » « les masses ignorantes » sans s'occuper trop si les « masses ignorantes » leur en savent gré...

33770

Passé encore pour l'Azerbaïdjan auquel les diplomates du Congrès condescendent par la suite, à laisser quelque vague espoir de devenir un état indépendant, s'il remplit certaines formalités concernant les « moyens démocratiques », c'est-à-dire, si le peuple Azerbaïdjan, en remet ses droits souverains entre les mains du « Prolétariat » Cosmopolite de Bakou. (Les bolchevicks, eux au moins, reconnaissent cette même indépendance qui — comme on verra plus loin — ne différera guère de celle préconisée par leurs frères ennemis — sans conditions. Les apôtres « socialistes » sont prêts à donner la même absolution pour les deux autres républiques musulmanes — d'Uzbekistan et de Turkmenistan. Mais, par contre, la république du Caucase du Nord n'a pas de chance d'obtenir cette grâce, même conditionnelle. Son peuple, le vaillant peuple circassien qui a excité l'admiration du monde entier par son amour de la liberté et de l'indépendance, faisant face aux armées impériales russes durant 60 ans ; ce peuple de Gazi Mahoma, de Hamzat, des Chamyles et tant d'autres, dont l'héroïsme fut admiré de ses adversaires mêmes ; ce peuple dont le territoire fut de tout temps un avant-poste naturel contre l'invasion russe et une barrière solide pour défendre Transcaucasie et le Proche-Orient ; cet admirable peuple de montagnards — et ajoutons, de petits artisans, et de petits agriculteurs — ceci au point de vue démocratique — comptant plus de 3 millions d'âmes, qui a proclamé son indépendance dans les mêmes conditions que les autres peuples assujettis par la Russie, et harcelés par les forces « rouges » et « blanches » russes, a versé plus de sang que les autres, — ce même peuple se voit aujourd'hui proscrit par des gens qui prétendent pourtant agir dans un esprit de justice

internationale !... Et savez-vous pourquoi ? Parce que les auteurs de la plateforme prennent pour modèle de leur « royaume future »... l'U. R. S. S. actuelle. Et comme d'après la Constitution de cette « Union », Moscou, pour arriver à ses buts impérialistes en Orient, n'a pas cru utile de reconnaître la République du Nord-Caucase comme une république à part faisant partie de l'Union, mais s'empresse, par contre, de l'incorporer parmi les républiques « autonomes » rentrant dans le cadre de R. F. S. R. — pour faciliter le *Drang nach Osten* russe, — représentants de la « justice internationale » eux non plus, ne voulurent pas toucher à cette question, évidemment pour *les mêmes raisons impérialistes que les bolchevicks*. Cela est d'autant plus certain que le premier signataire de ce manifeste original est M. Tcheraoff, militant *russe*, et que, d'autre part, une clause spéciale est réservée à « la transformation de l'U. R. S. S. actuelle en une *Union libre* des républiques populaires de l'Orient » « sur la base de l'entente libre et de la sauvegarde de l'indépendance complète dans les *affaires intérieures*. » (*sic!*)

Nous avons déjà entendu ce langage d'Esopé ; les bolchevicks russes disent la même chose, le même langage tient à peu de choses près M. Milükof.

Une autre clause recommande vivement à côté de ces transformations en « l'Union des républiques libres », « leur *fédéralisation successive* ».

En langage clair cela veut dire : *la fédération avec la Russie*. Et cela vraiment ne valait pas la peine aux représentants non-russes de ce Congrès d'élaborer un si volumineux document pour s'excuser de ce que la « nostalgie du Nord » les pousse de nouveau vers leurs camarades, vers leurs « maîtres » d'autrefois dans la matière du « socialisme », ce socialisme spécifique destiné pour le « marché intérieur ».

Qu'ils se rassurent, nos « russophiles » : le jour où les *peuples* du Caucase, de l'Ukraine et de Turkestan recouvreront leurs libertés spoliées à l'insu du principe d'équité et de la justice, ils trouveront le moyen de garder des bonnes relations avec le *peuple* russe et même prendre en considération ses besoins économiques dans la mesure où leur souveraineté n'en aura pas souffert. Et cela d'une façon plus solide et plus stable que le « terrain » choisi par eux. — Nous luttons pour obtenir ce qui nous appartient. En dehors de cela nous n'avons aucune animosité envers qui que ce soit, pas plus envers le peuple russe qu'envers aucun autre peuple.

De ce chef le « pacifisme » des auteurs du manifeste n'est que de la démagogie, ayant comme but de masquer leurs aspirations si différentes avec celles de leurs peuples dont les droits souverains sont apportés à l'autel des « vieilles amitiés » du camp international.

Etant un peu au courant de l'idée directrice dont sont animés les partis socialistes ukrainiens, géorgiens, arméniens en ce qui concerne la question de l'indépendance, — nous parlons de la *véritable* indépendance —, de leurs peuples respectifs, nous sommes enclins à supposer que les personnes qui ont apposé leurs signatures au-bas de ce document au-dessous de celle de M. Tchernoff, n'expriment guère les aspirations de leurs partis.

A notre avis, ils ont outre passé leurs mandats, si toutefois ils étaient pourvus de mandats.

Az.



MAUVAISE DIPLOMATIE

Toute chose qui trop souvent se répète n'a plus la même portée. Lorsque pour la première fois lord Curzon adressa une note sévère au Gouvernement de Moscou, cette démarche produisit une forte impression sur l'opinion publique de tous les pays. Le 4 Juin 1923, le Gouvernement de Moscou fut même obligé de donner à Londres un nouvel engagement ainsi conçu : « Le gouvernement des Soviets s'engage à ne pas soutenir au moyen de subsides ou de toute autre manière les personnes, groupements, agences ou institutions dont l'objet est de répandre le mécontentement ou de fomenter la rébellion dans une partie quelconque de l'Empire britannique... »

Il semblerait que la note du 24 Octobre 1924, non moins sévère, de M. Mac Donald au gouvernement de Moscou n'a dû produire une aussi forte impression. Dans cette note il est dit notamment : « Aucun gouvernement ne tolérera jamais un arrangement avec un gouvernement étranger, en vertu duquel celui-ci est avec lui en relations diplomatiques formelles d'un caractère correct, alors qu'en même temps une organisation de propagande organiquement reliée audit gouvernement étranger encourage et prescrit même aux sujets de l'autre de tramer et de préparer des révolutions en vue de le renverser ».

La note de M. Austen Chamberlain, du 23 Février 1927, la troisième par conséquent, s'est attiré, nous l'avons vu, une réplique bien peu diplomatique de M. Litvinoff. Mais deux circonstances ont contribué à faire de la note de M. Chamberlain un document historique : d'une part les événements de Chine et, d'autre part, la conclusion même de la note que voici : « Le Gouvernement de Sa Majesté estime toutefois qu'il est nécessaire d'avertir l'Union des républiques socialistes soviétiques, dans les termes les plus sévères, qu'il y a des limites au-delà desquelles il est dangereux de pousser l'opinion publique en Grande-Bretagne, et que si elle persistait dans les actes qui font l'objet de la présente protestation, elle finirait par rendre inévitable la dénonciation de l'accord commercial dont les clauses ont été si ouvertement violées, et même la rupture des relations diplomatiques actuelles ».

Après une pareille note, qui ressemble plutôt à un ultimatum, la réponse de M. Litvinoff est une véritable provocation qui vise à la mise à exécution des menaces formulées dans la note. Mais le gouvernement anglais ne s'est pas laissé prendre à cette provocation et nous en trouvons l'explication dans les débats qui ont eu lieu au Parlement britannique. La situation internationale, déclara le gouvernement anglais, n'est guère propice pour agir, mais cela ne veut pas dire que je m'abstiendrai de prendre cette mesure au cas où les Soviets persisteraient dans leur manœuvre.

Le gouvernement anglais n'ignore pas que les Soviets persisteront... Dans la note de M. Chamberlain on peut lire en effet : « Tant que les chefs actuels de l'Union des républiques socialistes soviétiques — qu'ils soient techniquement membres du gouvernement ou membres du Politbureau, qui est en réalité au sein de l'Union, l'autorité prédominante — ou que ses ambassadeurs à l'étranger persisteront à prononcer en public des discours

diffamatoires pour la Grande-Bretagne, ou à prêcher la révolution mondiale, aucune amélioration ne sera possible.

Le Politbureau sans aucun doute est tout-puissant, sauf qu'il lui est impossible, pour nous servir d'une expression qui fit époque à la Chambre des communes, de « transformer une fille en garçon » ; l'on dirait même que ce n'est pas d'aujourd'hui seulement, c'est-à-dire qu'après la note de M. Chamberlain que l'Europe s'est rendu compte de cette vérité ! Il est bien regrettable que la naïveté voulue ou que la discrétion de la diplomatie européenne en arrive à ce point.

Qu'on se rappelle le temps où les journaux avides de nouvelles sensationnelles nous représentaient MM. Tchitchérine, Litvinoff et autres comme des hommes d'Etat de premier ordre, lorsque cette même presse insérait leur moindre geste, répétait leurs plus petites phrases qu'elle donnait en exemple. Mais les hommes politiques, les diplomates, savaient fort bien à qui ils avaient affaire, ils voyaient bien qu'ils se trouvaient en présence de révolutionnaires de profession et véreux, de propagandistes de petite encochure ou de carriéristes sans parole et sans principes.

Dès 1903, leur maître Lénine prêchait déjà à ses disciples que tout moyen est bon pour combattre l'ennemi, dût-on recourir au mensonge ou au poignard qu'on plante dans le dos ; ces préceptes évidemment, sont de nos jours en vogue, attendu que les bolcheviks sont de fervents agitateurs pour la guerre civile permanente, et l'on sait qu'en temps de guerre d'autres que des bolcheviks ont recours à des moyens qui ne sauraient être admis en temps normal.

D'autre part la note de M. Chamberlain a montré que l'opinion jusqu'ici répandue que la 3^e Internationale serait la source de tous les maux est un déplorable malentendu. Le gouvernement soviétique, aussi bien que la III^e Internationale, ne sont autres qu'un simple instrument dans les mains du Politbureau du parti communiste russe. M. Chamberlain sait fort bien, sans le dire, que les chefs des sections nationales de la III^e Internationale en Angleterre, en France et dans les autres pays ne sont que des salariés, au sens propre du mot, du Politbureau. Chacun d'eux a des fonctions très déterminées : l'on y voit des chefs de Guépéou, des agents, des espions, des instructeurs militaires, des gardes de dépôts d'armes, des terroristes, des trésoriers, des agitateurs, des journalistes, etc... Et, pour chaque pays, le Politbureau envoie de Moscou un commandant suprême sous le couvert d'attaché d'ambassade, lequel, en réalité, a pour mission de concentrer dans ses mains les fils de toutes les cellules communistes dudit pays.

Nous sommes maintenant amenés à détruire une troisième superstition, celle qui prétend que les membres du Politbureau s'inspireraient, dans leur activité, de l'idéal élevé d'humanité. Qu'ils soient fanatiques, il faut l'admettre, mais ils le sont, non pour un idéal de communisme ou de socialisme ; leur fanatisme ne va pas au-delà du despotisme à l'intérieur et de l'impérialisme hérité du tsarisme à l'extérieur. Sa vie durant, Lénine raillait ceux qui rêvaient de réaliser le socialisme dans une Russie arriérée et essentiellement agricole ; c'est pourquoi il mettait tout son espoir dans la révolution mondiale. Staline, de son côté, a perdu cet espoir, et c'est ce qui explique la résolution prise à la conférence du parti communiste de l'an dernier d'après laquelle le socialisme serait réalisable dans la *seule Russie* ! Pour quiconque connaît Staline il est clair qu'il croit encore moins à ce rêve que son maître.

Le socialisme aussi bien que le communisme n'est autre qu'un voile destiné à couvrir la domination du Politbureau. Il n'est pas d'exemple dans

l'histoire qu'un parti ou qu'un groupe ait volontairement renoncé au pouvoir. Et quant aux dictateurs qui ne souffrent ni dualisme ni compromis et auxquels les dieux ont ravi la vue, leur chute est inévitable. Comment le Politbureau pourrait-il en effet faire une concession de principe dans le domaine économique et politique dont il a le monopole ?

Il en est de même en politique extérieure où le Politbureau s'efforce en vain de trouver une issue au cercle vicieux dans lequel il s'est mis lui-même. Il n'est pas sans s'apercevoir qu'il lui est impossible de stabiliser la situation dans le pays et qu'en même temps l'isolement de l'Union du concert international s'accroît tous les jours davantage. Pour en sortir, le Politbureau ne voit d'autre moyen que les troubles, l'anarchie ou la guerre dans les pays voisins. Si le Politbureau n'a pu venir à bout de l'Angleterre pendant la grève noire, ce n'est pas de sa faute, il n'a ménagé ni les hommes, ni les moyens. Il en a été ainsi en Allemagne, en Bulgarie, en Esthonie. Il apparaît donc que le socialisme et le communisme sont pour Moscou des moyens et non un but.

En ce qui concerne son immixtion dans les affaires chinoises et la mobilisation de foules indisciplinées contre l'Angleterre, cela est tout naturel et non moins compréhensible. Le tsarisme, il est vrai, n'avait pas recours à de tels procédés mais la question n'en est pas dans les procédés, elle est dans le but à atteindre et, à cet égard, le bolchevisme n'est autre que le continuateur de la politique tsariste.

Pour l'avoir le *premier* reconnu, le Gouvernement des Soviets récompense celui de Londres. Or, qu'a reconnu le Gouvernement britannique ? Il a reconnu le *Politbureau* qui, d'après les paroles mêmes de M. Chamberlain est « l'autorité prédominante au sein de l'Union ». Ceci est d'autant plus vrai que depuis octobre 1917, la Russie n'a pas eu jusqu'à ce jour un Gouvernement régulier. Lloyd George le savait bien lorsqu'il a fait confiance aux paroles de « clowns » ainsi que M. Mac Donald désignait les diplomates soviétiques. Jamais le gouvernement moscovite n'aurait acquis d'influence et de prestige en Chine et dans toute l'Asie si l'Angleterre, et à son exemple les autres États d'Europe, ne l'avaient reconnu. Qui d'entre eux est le plus logique ? Moscou ou l'Europe ? Moscou évidemment ; elle dit : « Vous m'avez reconnue telle que j'ai été et que je suis restée ; pourquoi ne voulez-vous pas vous entendre avec moi ? » Eh bien, malgré cette logique il n'est pas possible de s'entendre, c'est bien là le langage du jour.

La reconnaissance des Soviets par l'Europe a causé un préjudice incalculable au peuple russe lui-même ; elle a ainsi sanctionné l'existence du plus grand fléau contemporain, qui porte nom de bolchevisme. Mais le bolchevisme est une plante essentiellement russe, une plante qui a poussé sur un terrain de communisme primitif (obchtchina) de la Grande Russie.

Que direz-vous des peuples non russes qui ont depuis longtemps oublié la propriété en commun et qui sont de petits cultivateurs ? Le bolchevisme, de par sa nature, profondément étranger à leur mentalité et à leur conception du droit, ne leur a été imposé que de l'extérieur. En reconnaissant les Soviets, l'Europe a encouragé Moscou à poursuivre sa cruelle politique envers les peuples non russes. Ce n'est pas tout. Moscou fait partout commerce des richesses de ces peuples et par les ressources qu'elle en retire, serre plus étroitement la corde passée autour du cou de ses victimes. Qu'on se souvienne des principales marchandises d'exportation à destination de l'Europe ou de l'Amérique dont le gouvernement de Moscou se glorifie : les céréales

de l'Ukraine, le pétrole d'Azerbaïdjan et du Caucase du Nord, le manganèse de Géorgie.

Gardons-nous de nous attarder sur ces questions : l'Europe a subi tant de pertes du fait de la guerre mondiale, elle a vécu tant de pénibles moments qu'il n'est pas facile d'arriver jusqu'à son cœur. L'époque des Byrons n'est plus. Nous vivons dans un temps de sens pratique.

L'Europe a fini cependant par se convaincre de l'impossibilité de s'entendre avec Moscou. Nous n'aurions garde, bien entendu, de lui donner des conseils, nous ne faisons que répéter avec elle que sa diplomatie a été mauvaise, et que la nécessité de la changer d'une manière radicale se fait particulièrement sentir.

SENTINELLE.

Les Bolcheviks et l'Indépendance des peuples de l'Orient

Dans tous leurs discours, tant en Russie qu'à l'étranger, les représentants bolcheviks, parlant des autres nations, se disent chaleureux partisans de la liberté et de l'indépendance de tous les peuples, et surtout de ceux qui sont opprimés. Bien plus, ils auraient proclamé le principe que chaque province de la Russie soviétique a le droit de se séparer de Moscou et de vivre indépendante. D'ailleurs leur étonnante théorie de l'organisation de l'Etat n'est appliquée que d'une seule manière : les provinces qui avaient été anciennement des Etats indépendants, royaumes, khanats, principautés, ont été nommés « Républiques autonomes », mais avec une complète sujétion à cette même Moscou. Dès les premiers temps, on vit bien le but que poursuivaient les bolcheviks en formant toute une série de républiques fictives, comme des « Républiques » tartare, bashkir, kirghize, du Turkestan, de la Crimée, etc. Dans son immense majorité, la population de ces républiques est d'origine turque et musulmane. En donnant à une dizaine de millions de turco-musulmans une organisation « républicaine autonome », même de pure forme, les bolcheviks comptaient attirer l'attention de tout le monde musulman, des peuples de l'Asie surtout, et gagner leurs sympathies.

Habiles propagandistes, ils avaient bien observé le commencement de réveil de la conscience nationale chez les peuples mahométans, et ils avaient résolu de profiter de ce moment pour engager la lutte contre l'Europe « impérialiste, capitaliste et bourgeoise », avec l'intention de produire une révolution mondiale sur laquelle ils comptaient pour affermir la « dictature du prolétariat ».

On mit en jeu toutes les forces, tous les moyens pour provoquer une agitation contre l'Europe, et en particulier contre l'Angleterre, parmi les peuples de l'Asie. Des centaines de propagandistes, libéralement payés avec l'or russe, adressaient dans les meetings, dans des proclamations, dans des tracts, aux peuples de l'Orient, des appels à la paix, à la fraternité, à l'unité. Mais dans tous leurs appels, artificiellement enthousiastes, et dans leurs belles paroles de paix, de fraternité, il n'y avait qu'une supercherie préparée pour agir sur les masses musulmanes.

Derrière la façade des « amis » de l'Orient, apparaissaient l'apologie

de toutes les délices du régime bolcheviste, faisant des tableaux enchanteurs de l'extermination des riches bourgeois et des intellectuels, du pillage de leurs propriétés, de la distribution de tous leurs biens aux « pauvres ». On appelait les masses populaires à la guerre civile, à une lutte de classe sans merci, à l'établissement de la dictature du prolétariat. Ce n'est qu'à ces conditions, affirmaient les « amis » agitateurs, que les peuples de l'Orient peuvent être heureux et s'affranchir du joug politique et économique de l'Angleterre.

Est-il nécessaire de dire qu'élevés dans le respect du travail et de la propriété d'autrui (un musulman ne peut pas faire ses prières ni dans la maison, ni même sur le terrain d'une autre personne sans l'autorisation du propriétaire), les masses musulmanes se montrèrent complètement rétives aux doctrines destructives prêchées par les bolcheviks. En s'adressant aux masses musulmanes, en leur montrant des perspectives séduisantes, ils savaient bien qu'il ne s'agissait pas du tout de libérer les peuples de l'Asie, indépendants et heureux, mais de se faire recevoir parmi des peuples, même d'un soutien précaire, d'être reconnus par eux, ne fût-ce que de pure forme. Ce qui prouve que les bolcheviks en cela ne recherchaient que leurs propres intérêts; c'est d'abord le caractère des traités conclus par eux avec les Etats d'Asie, et ensuite l'invitation faite aux peuples de l'Orient à se joindre à eux pour la lutte acharnée contre l'Europe impérialiste et capitaliste, l'Angleterre surtout, les bolcheviks faisant tous leurs efforts pour être reconnus de fait et *de jure* par cette même Europe, par cette même Angleterre.

La propagande parmi les peuples musulmans de l'Asie n'eut d'autres résultats que la conclusion de quelques traités avec les gouvernements des Etats orientaux : d'abord avec la Perse (26 février 1921), puis avec l'Afghanistan (28 février 1921). Ces deux traités ont été signés à Moscou. Il va sans dire, qu'en comparaison des traités conclus par le régime tsariste, ces traités présentent des différences, et si l'on acceptait, sur les paroles d'autres personnes, les principes qu'ils affirment, tout Persan et tout Afghan devrait les approuver. Mais rédigés d'après le système des bolcheviks, ces contrats sont loin de répondre aux principes élevés qui y sont mentionnés si souvent et, à proprement parler, ces principes d'indépendance intérieure et extérieure de chaque peuple, du droit qu'il a à disposer de lui-même, au libre choix de la forme de son administration, de son gouvernement, de la libre disposition de ses richesses et de ses forces, tous ces beaux et nobles principes de la vie nationale et internationale ne sont pour les bolcheviks, qui y ont si souvent recours, qu'une façade, qu'une décoration extérieure, servant à masquer le véritable aspect de leur politique.

Ainsi l'étude attentive de l'accord avec la Perse laisse voir un bon nombre de points qui permettraient à tout moment de violer la reconnaissance de l'indépendance intérieure et extérieure de la Perse, son droit de disposer de ses biens, etc. En renonçant, au profit de la Perse, aux îles d'Achour Ada et à plusieurs autres, aux arrondissements de Zerghendé, de Firouzé, etc., le gouvernement soviétique garde la ville de Sarakhs et la région qui l'avoisine (paragraphe 3 du traité). Tout en blâmant la politique annexionniste du tsarisme, le Gouvernement soviétique se réserve le droit de faire entrer des troupes sur le territoire de la Perse lorsque l'intérêt de la Russie le demande (paragraphe 6). En reconnaissant le droit du Gouvernement soviétique force est à la Perse de conclure un contrat avec lui pour exploiter les pêcheries du littoral de la mer Caspienne et assurer l'approvi-

sionnement de la Russie en vivres (paragraphe 14). Nous ne parlons plus de la « bonne volonté » des bolcheviks d'observer les conditions du traité conclu par eux avec la Perse : la flotte qu'ils possèdent sur la mer Caspienne, et le manque complet de défense du littoral persan, leur domination sur la Transcaucasie et les chemins de fer conduisant au centre de l'Azerbaïdjan persan, la présence de la grande armée rouge au Caucase, tout cela peut ramener l'ère des difficultés dans lesquelles la malheureuse Perse s'est débattue pendant presque deux siècles, supportant tous les coups de la pression tsariste.

Par le traité avec l'Afghanistan, les bolcheviks ont obtenu avant tout la reconnaissance de l'indépendance des Soviets qui, à leur tour, ont reconnu l'indépendance de l'Afghanistan. L'Afghanistan récupère les territoires limitrophes pris par la Russie tsariste.

La distance séparant l'Afghanistan de la Russie soviétique et encore plus la possibilité de se servir de ce pays contre la même Angleterre, furent un prétexte pour ménager les Afghans. Aussi, le Gouvernement soviétique a-t-il consenti à leur fournir une aide pécuniaire et matérielle (§ 10). Ayant exposé dans le paragraphe 7 du traité le principe général du consentement des parties à la liberté des nations de l'Orient, sur la base de l'indépendance, et d'accord avec le désir général de chacune de ces nations, le Gouvernement soviétique et l'Afghanistan, dans le 8^e paragraphe, sont d'accord sur l'indépendance effective de Boukhara et de Khiva, « quelle que soit la forme de gouvernement qui y existe, d'après la volonté de leurs peuples ».

Néanmoins, comment les bolcheviks ont-ils réalisé ce principe de l'indépendance du Boukhara ? Est-ce d'accord avec la volonté du peuple boukharien ? Nous trouvons la réponse à cette question dans le traité conclu par les bolcheviks avec Boukhara, le 4 mars 1921. Son préambule, suivant le système bolcheviste, commence par une allusion à la révolution d'octobre 1917, qui « a établi pour tous les peuples de l'ancienne Russie le droit de libre autodisposition ». Se basant sur ce principe, et renonçant à la politique coloniale des anciens Gouvernements capitalistes de Russie, le Gouvernement soviétique reconnaît sans réserves la complète indépendance de la... REPUBLIQUE SOVIÉTIQUE DE BOUKHARA avec toutes les conséquences qui découlent de cette reconnaissance, et dans ce même préambule il déclare que la révolution qui s'est accomplie à Boukhara, a montré la volonté des travailleurs de ce pays et que, par conséquent, le Gouvernement soviétique « se reconnaît le devoir de donner le nom de République Soviétique à l'ancien Khanat de Boukhara ».

Voilà comment les bolcheviks comprennent les conséquences de la reconnaissance sans réserves de l'indépendance et du droit des peuples de l'Orient de décider eux-mêmes de la forme de leur Gouvernement, selon la volonté de chacun !... A Boukhara-i-Chérif, les bolcheviks russes — il faut le supposer — ont accompli une série de miracles : ils ont fait une révolution, trouvé un prolétariat organisé et proclamé la volonté du peuple... Et comme « toutes les Républiques soviétiques doivent entrer dans une *union fraternelle* », la République soviétique de Boukhara a été obligée de conclure avec le Gouvernement soviétique russe un accord militaire, politique et économique. C'est pourquoi, en un seul jour, le 4 mars 1921, a été signé un contrat économique en vertu duquel la Russie soviétique reçoit le droit préférentiel des entreprises de toutes sortes industrielles, agricoles, de transports, de mines, etc., ainsi que le droit d'échange des marchandises que Boukhara pourrait exporter (§ 3 de l'accord économique). D'après cet

accord, le commerce de la Russie soviétique et de Boukhara avec les pays étrangers doit se faire d'après un plan d'exportation et d'importation unifié (§ 7) et, en règle générale, les deux pays s'engagent à mettre d'accord leur politique économique et commerciale et à élaborer un plan d'action commune (§ 5 du contrat économique).

Nous ne parlerons pas ici des efforts continuels et de la propagande des bolcheviks dans d'autres pays d'Asie : Chine, Indo-Chine, Inde, Mongolie, etc., où ils suscitent les populations indigènes par tous les moyens possibles, aux actes de violence, à la guerre civile, au renversement des pouvoirs locaux et à leur soviétisation.

Il suffit de noter que, en dépit du traité de mars 1921, avec la Chine, où les Soviets reconnaissent la Mongolie comme une partie intégrante de la Chine, la Mongolie extérieure est séparée de nouveau d'avec cette dernière pour figurer dans l'U.R.S.S. sous le titre de la « République Socialiste Soviétique de Mongolie », ce qui signifie son asservissement complet par les bolcheviks russes. Comme exemple de leur esprit dominateur, on peut citer les incidents sanglants qui se sont déroulés dans cette partie de « l'Union », lorsque les bolcheviks russes, pour subvenir aux besoins de l'armée rouge cantonnée en Mongolie, frappèrent d'impôts jusqu'aux couvents mongols. Avec la soumission de la Mongolie, les Soviets ouvrent une large route vers le cœur même de la Chine, où ils pourraient, dorénavant, intensifier leurs concours précieux pour la continuation de la guerre civile qui déchire ce malheureux pays, concours qui a amené dernièrement le Canton « rouge » à Shanghai et à Nankin.

Il n'est pas difficile de voir que Boukhara est obligée de se soumettre en tout, suivant les principes de « l'union fraternelle », communs à toutes les Républiques soviétiques, « doit faire obstacle par tous les moyens possibles au capital industriel pillard et à la bourgeoisie étrangère » (§ 8).

Tel est le caractère des traités et des rapports du Gouvernement soviétique avec les peuples de l'Asie : voilà comment il défend leurs intérêts, en appelant les peuples à la lutte contre l'Europe « capitaliste » et particulièrement contre l'Angleterre. Mais, en même temps, le Gouvernement soviétique s'efforce par tous les moyens d'attirer dans la Russie socialiste ce même « *capital industriel de proie* », et adresse un vibrant appel à cette même « bourgeoisie étrangère » abhorrée. Par tous les moyens, pendant une longue durée et avec ténacité, les bolcheviks se sont efforcés et s'efforcent encore d'entrer dans les bonnes grâces du capital et de la bourgeoisie, en y joignant aussi la question de la reconnaissance des Soviets par les puissances de ces mêmes Europe et Amérique si détestées. Et, au moment où en Orient on se livrait à une propagande furieuse contre l'Entente et surtout contre l'Angleterre, les représentants des bolcheviks dans l'Europe Occidentale, en Angleterre surtout, avaient des pourparlers très suivis pour arriver à un accord économique : Le 16 mars 1921, M. Krassine conclut, à Londres, avec le Gouvernement de Sa Majesté britannique, un accord commercial par lequel la Russie soviétique s'engageait à « s'abstenir de toute activité militaire, diplomatique ou autre propagande parmi les peuples quelconques de l'Asie, contraires aux intérêts de l'Empire britannique, sous quelle forme que ce fût, spécialement aux Indes et dans l'Etat indépendant de l'Afghanistan » (Préambule de l'accord avec l'Angleterre, lettre A).

Il suffit de mettre en regard d'un côté le caractère des traités conclus par les bolcheviks avec les peuples de l'Asie, et de l'autre l'appel à ces peuples à la lutte contre l'Europe, et en même temps la conclusion de l'ac-



cord avec ces puissances, pour avoir la certitude que, dans leurs rapports avec ces peuples, les bolcheviks ne poursuivent que leurs propres buts, ne recherchent que leurs propres intérêts purement impérialistes.

Il en est de même pour les rapports des bolcheviks avec les peuples du Caucase qui, en 1918, avaient formé les Républiques indépendantes du Nord du Caucase, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie et de l'Arménie. Il semblait que les peuples du Caucase avaient réalisé précisément ce que voulaient, prêchaient, enseignaient partout les bolcheviks, qui disaient que tout peuple a le droit à une existence indépendante, à une libre autodisposition, à un libre choix de la forme de son administration. Les peuples du Caucase — Nord-Caucasiens, Géorgiens, Azerbaïdjanais, Arméniens avaient agi ainsi, proclamant leur indépendance, fondant quatre Républiques démocratiques, organisant leur administration, leur Gouvernement, leur justice, des écoles, une armée et jusqu'à une représentation à l'étranger; ils ont pris part à la Conférence de la Paix des peuples et ont même obtenu la reconnaissance de leurs Républiques. Il semblait qu'il ne restait aux bolcheviks qu'à se joindre à cette reconnaissance et à confirmer ainsi leurs déclarations sur l'indépendance des peuples et le libre choix par la nation de la forme de son Gouvernement. Mais ils ont fait justement tout le contraire, c'est-à-dire qu'ils ont agi *en bolcheviks* : ils envahirent, par leurs troupes, tout le territoire du Caucase.

Au début, les Républiques du Caucase étaient administrées par des commissaires spéciaux nommés par Moscou, mais plus tard, au nom de « l'union fraternelle », ils décidèrent que les Républiques soviétiques d'Azerbaïdjan, d'Arménie et de Géorgie devraient s'unifier et ne plus former qu'une République Fédérative Soviétique Socialiste de la Transcaucasie. Enfin, dans l'intérêt de cette « union fraternelle », Moscou a simplement réuni cette Fédération transcaucasienne à la Russie soviétique, privant les peuples de l'Azerbaïdjan, de l'Arménie et de la Géorgie, non seulement d'une existence politique indépendante, du droit de représentation à l'étranger, du droit d'avoir leurs forces armées, mais aussi du droit de disposer de leurs ressources économiques, financières, etc. Et maintenant, comme du temps du tsarisme, ce sont les bolcheviks qui disposent de nouveau, selon leur caprice, du manganèse, des bois de Géorgie et surtout du pétrole, du coton et de la soie de l'Azerbaïdjan, ainsi que du pétrole du Nord du Caucase.

Toutes ces opérations ont été accomplies par les bolcheviks, en dépit non seulement des principes qu'ils proclamaient eux-mêmes de l'indépendance de tous les peuples et de leur droit de choisir la forme de leur Gouvernement, mais aussi en dépit des engagements qu'ils avaient pris lorsqu'ils se sont emparés du pouvoir dans les Républiques du Caucase.

Bref, les Républiques du Caucase, en tant qu'entités politiques indépendantes, disparaissent. Cette circonstance doit avoir une importante signification, avant tout pour la Turquie qui est limitrophe desdites républiques et qui est presque la seule puissance ayant conclu avec elles un accord formel à Kars, le 13 octobre 1921.

Comme Etat voisin, la Turquie a devant elle la question primordiale de la situation politique et économique du Caucase, dont la majeure partie de la population est formée par des Musulmans, dont plus de la moitié appartiennent à des peuples Turcs-Azéris, apparentés aux Turcs d'Anatolie. Ayant signé les susdits accords, la Turquie a le droit de demander où sont ces Républiques prétendues soviétiques, mais pourtant indépen-

dantes du Caucase du Nord, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie et de l'Arménie, avec les représentants de qui Kiazim Kara Bekir Pacha, le député de Bourdoura Véli bey, l'ancien secrétaire d'Etat au Ministère des Travaux publics Moukhtar bey et le ministre plénipotentiaire de Turquie en Azerbaïdjan, Memdoukh Chevké Bey, ont signé, en 1921, au nom de la Grande Assemblée Nationale d'Angora, un traité en vertu duquel les parties contractantes ont obtenu mutuellement toute une série de droits et assumé toute une série d'obligations réciproques. L'extrême importance de la réponse à cette question pour tout le Caucase, ou plutôt pour tout le Proche-Orient, ne peut être niée.

KARDACH.

Le droit des Peuples à disposer d'eux-mêmes

Après avoir, dans un premier article, essayé de déterminer ce qu'il faut entendre par « peuple » et par « droit de libre disposition » nous avons, dans un second, cherché à préciser les conditions de fonctionnement de ce droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Mais nous avons dit que comme tout droit celui-ci devait être réglementé sous peine de se détruire lui-même. Comme il aboutit en fait au droit de sécession, nous en avons conclu qu'il se heurte souvent à un autre droit, non moins légitime, qui n'est en somme qu'un de ses propres aspects, le droit d'un Etat de continuer à vivre. Tout le problème angoissant des minorités nationales et de leur protection n'est que le résultat du compromis que les auteurs des traités de paix se sont vus forcés d'élaborer entre la nécessité de créer des Etats viables et le désir de satisfaire aux aspirations des nationalités.

Dans l'état actuel du Droit international le dogme de la souveraineté, fortement combattu au point de vue logique et juridique, est encore vivant dans les faits. Il n'a pas pour fidèles que les Gouvernements, il a aussi les peuples qui se figurent bien à tort, souvent, y rencontrer une sauvegarde. Plus les Etats sont jeunes, plus les nationalités qui leur servent de base ethnique ont souffert de l'oppression, et plus le préjugé de la souveraineté est vivace. Il se traduit généralement par un nationalisme ardent, parfois même exacerbé.

Or, le dogme de la souveraineté aboutit à ceci : tout Etat étant libre de n'accepter que les règles de Droit qui lui plaisent ; libre de se refuser à toute juridiction, si ce n'est celle qu'il a acceptée et choisie ; libre de repousser toute sanction, car il n'y a pas dans la Société Internationale classique de supérieur hiérarchique des Etats, pas même la Société internationale elle-même, tout Etat, disons-nous, parce que souverain, doit pouvoir théoriquement être maître de sa destinée. Il doit pouvoir, si cela est nécessaire, vivre en se repliant isolé sur soi-même et former par là même une entité complète. C'est à cette condition que la souveraineté de fait correspondra à la souveraineté de droit. C'est en ce sens que les théories du nationalisme économique sont venues rejoindre celles du nationalisme politico-juridique, et que poussant les choses à l'extrême limite de la logique, certains esprits, notamment en Allemagne, avaient dénié le droit de vivre souverains aux Etats trop petits pour assurer eux-mêmes leur souveraineté. On peut même se demander si la Société des Nations n'a pas elle-même

donné dans cette erreur en refusant aux Etats dits minuscules la possibilité d'être rangés parmi ses membres.

Quoi qu'il en soit de ces aboutissements absurdes du principe de la souveraineté, le Droit international classique repose sur lui. Un Etat est maître absolu de sa population, de sa nationalité, de l'émigration et de l'immigration; il est maître absolu de son territoire; il en est propriétaire; il est maître absolu de ses frontières; de ses communications; de ses douanes; de ses richesses naturelles; de l'organisation de ses moyens de défense; de sa protection et de son expansion dans tous les domaines de son activité.

C'est pourquoi, lorsque l'on a voulu créer des Etats nouveaux, on s'est efforcé de leur donner, avec la souveraineté, les attributs physiques propres à en permettre l'organisation et la préservation. On les a dotés d'un territoire suffisamment large pour que puisse vivre sur ce territoire une population suffisamment nombreuse, suffisamment dense, et autant que possible homogène. On leur a donné des frontières combinées, autant que faire se pouvait, de façon à ce que la défense militaire en fût aisée. On leur a donné la disposition de voies de communications, propres à assurer leurs relations extérieures, et l'on a même, dans certains cas, déployé une ingéniosité toute particulière pour leur procurer des accès à la mer (voir Dantzig, voir Fiume) ou des succédanés de ces accès (utilisation des ports fluviaux allemands par la Tchécoslovaquie). On les a dotés enfin, du mieux qu'on a pu, des richesses naturelles propres à leur permettre une vie économique nationale aussi complète que possible.

C'est pour satisfaire à ces différents desiderata que l'on a dû parfois sacrifier et l'équité à l'égard de certains vaincus, et le Droit à disposer de soi de certaines nationalités.

Tant que le Droit international conservera pour postulat le principe de la souveraineté et l'autonomie étatique, il faudra s'attendre à ce que le droit de libre disposition des peuples demeure ainsi limité.

La sécession d'un groupe ethnique ou national posera, en effet, très souvent la question de savoir si elle n'entraîne pas un préjudice d'ordre vital pour un Etat : préjudice d'ordre stratégique ; préjudice d'ordre économique, par la privation de voies de communications essentielles, de richesses naturelles indispensables; anémie résultant d'une trop forte diminution de population ou d'une déperdition de territoire précieux, etc... Jadis le droit de souveraineté donnait à tout Gouvernement le droit de combattre une sécession comme un crime. Aujourd'hui, la proclamation du droit des peuples s'opposerait à ce qu'on aille aussi loin, mais les juges ou les autorités chargés de se prononcer sur la légitimité d'une revendication sécessionniste seraient encore obligés de se prononcer contre elle, s'il devait en résulter pour l'Etat démembré une menace réelle à son autonomie.

Certes, dans beaucoup de cas, la prétention pourrait être admise, mais il est vraisemblable que dans ceux où elle compromettrait profondément l'équilibre international, la prétention serait rejetée.

Que faut-il pour que cet état de choses se modifie et que le droit de libre disposition des peuples puisse être organisé plus largement ?

Il faut avant tout une évolution du Droit international qui substitue à la lutte pour la vie des Etats souverains, une collaboration pour la solidarité des Etats sujets de Droit.

Cette évolution est en train de se réaliser sous les auspices de la Société des Nations. Lente évolution, car la diplomatie de Genève consiste précisément à obtenir des abandons successifs et consentis de souveraineté, sans

jamais avouer que les Etats ont pu en abandonner une partie. Le Pacte maintient en principe l'intégralité de la souveraineté des Etats; en réalité il substitue la collaboration collective à l'autonomie absolue de la volonté des gouvernants et par là prépare un état de droit dans lequel les peuples s'apercevront qu'il est infiniment plus prudent et plus utile d'acheter la garantie de leur sécurité et de leur liberté au prix des engagements conventionnels, que de courir le risque incessant d'avoir à les défendre individuellement.

Depuis sept ans la Société des Nations travaille patiemment à poser les bases de la sécurité, en soumettant les conflits à l'arbitrage et aux autres modes pacifiques de solution pour arriver par là au désarmement dans toutes les limites compatibles avec l'ordre public national et international. Peu à peu l'emprise de l'arbitrage obligatoire s'élargit, à mesure que les rapports entre Etats relèvent d'une règle de Droit coutumière ou conventionnelle qui permet de les soumettre à un acte de juridiction. Lorsque tous les rapports juridiques internationaux auront ainsi trouvé leur norme juridique, il deviendra moins chimérique d'envisager la possibilité d'établir l'obligation générale de l'arbitrage ou la compétence obligatoire de la Cour de Justice internationale puisque tous les conflits seront devenus des conflits d'ordre juridique. Alors l'art. 36 du statut de la Cour pourra retrouver plus d'ampleur même que le Comité des juristes de La Haye n'avait espéré lui en donner.

Le Protocole de Genève de 1925 avait cru pouvoir réaliser d'un bond cet idéal. Il nous paraît avoir été trop ambitieux en ce sens qu'il a cru pouvoir établir l'obligation générale de l'arbitrage et par suite la prohibition de la guerre comme moyen de résoudre les conflits, avant d'avoir posé les règles de droit sur lesquelles les arbitres ou les juges devront s'appuyer pour prononcer leurs sentences. Mais si cet idéal n'est pas encore réalisé, il n'est pas irréalisable, et l'on peut envisager une époque où la plupart des relations entre Etats seront règlementées juridiquement, comme elles le sont dans un Etat entre particuliers. Ce jour-là la guerre, n'ayant plus de raison d'être, pourra être considérée comme un crime analogue à celui d'un particulier qui se fait justice à lui-même, et prohibée en conséquence. Cela ne veut pas dire qu'elle sera nécessairement exclue, la violence subsiste encore au sein des sociétés les mieux policées. Mais ce n'est plus qu'exceptionnel, et l'on peut dire que la sécurité règne partout où on a le sentiment qu'elle est la règle générale et ne peut être troublée qu'exceptionnellement.

Le jour où il en sera ainsi dans la Société internationale, la question des armements, de la défense des frontières, de la constitution stratégique des Etats, aura perdu l'essentiel de sa raison d'être, et par suite un premier obstacle, peut-être le plus grave, aura disparu qui restreignait le droit de libre disposition des peuples. Un Etat ne pourra plus invoquer, pour s'y opposer, la nécessité de conserver une certaine densité de population, certaines frontières stratégiques, certains nœuds de communication, certaines industries nécessaires à la guerre. La politique nationaliste et l'Economie nationale pourront être reléguées au Musée des accessoires d'une période barbare de l'humanité.

Autre phénomène d'évolution. La Société des Nations, à la suite des Traités de Paix, s'efforce d'assurer à toutes les communautés nationales la liberté des accès à la mer et plus généralement des communications. C'est l'œuvre, en particulier, de l'Organisation technique des Communications et

du Transit qui a déjà posé d'importants jalons en ce qui concerne l'utilisation des ports, des voies d'eau, des voies ferrées, la réglementation des passeports, etc., etc... Le jour où, par le moyen de ces conventions générales ou particulières on aura constitué dans la Société internationale l'équivalent de ce qu'est le domaine public en Droit interne, et la haute mer en Droit international; le jour où, par conséquent, les voies de communication nécessaires à tous les peuples pour entretenir les uns avec les autres des rapports libres et faciles, seront soustraites à l'arbitraire et même à l'emprise de la souveraineté des Etats pour être administrées internationalement, comme on commence à en sentir la nécessité pour certains détroits (Bosphore et Dardanelles), ce jour-là un second obstacle aura disparu à la reconnaissance du Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Les Etats ne pourront plus invoquer qu'ils ont besoin de tel ou tel port, de telle ou telle voie fluviale, de telle ou telle ligne ferrée, de tel col ou de telle vallée, pour assurer leurs communications avec l'extérieur. Les communications internationales seront le domaine de tous.

Enfin, dernier point sur lequel nous devons insister, la Société des Nations a mis en train très prudemment, d'ailleurs, et non sans hésitation, depuis le début de son existence, l'étude de la répartition et de la distribution mondiale des matières premières. Est-il utile de rappeler les craintes et les suspicions que toute initiative dans ce domaine fait naître chez les Etats détenteurs privilégiés de ces matières premières, et par conséquent bénéficiaires dans bien des cas de véritables monopoles de fait? Ici l'œuvre sera particulièrement difficile, car les gouvernements tiennent peut-être plus encore à leur souveraineté économique qu'à l'autre. Il viendra cependant un moment, nous en sommes convaincus, où les monopoles seront proscrits en Droit international ou réglementés comme ils le sont déjà en Droit interne et où, par conséquent, le fait de ne pas posséder dans son sol de richesses naturelles ne sera pas nécessairement pour les Etats une cause d'infériorité. L'accès aux matières premières deviendra la règle des rapports internationaux comme l'accès à la mer libre et la liberté de ravitaillement viendra rejoindre et compléter la liberté des communications. Ce jour-là aura disparu le dernier et l'un des plus puissants obstacles au droit de libre disposition des peuples, car aucun Etat ne pourra plus invoquer qu'il a besoin, pour compléter l'équilibre de son économie nationale, de tel ou tel district pétrolifère ou minier, de telles ou telles terres à blé, et des hommes qui les habitent.

On pourrait poursuivre la démonstration, mais elle peut se résumer d'un mot : de même que la liberté des individus, la liberté des groupes humains, c'est-à-dire des peuples, se réalisera dans une Société internationale organisée sur le modèle de toutes les Sociétés politiques, c'est-à-dire sur l'élaboration de la règle de Droit étendue progressivement à toutes les formes des rapports sociaux, sur l'organisation de la juridiction et des sanctions, sur la réglementation des communications et des rapports économiques, sur la substitution, en un mot, de la garantie des droits individuels au vieux principe arbitraire de la souveraineté des Etats.

En ce qui concerne les Etats caucasiens, dont nous nous reprocherions de ne pas signaler la situation particulière en ce qui concerne le Droit des peuples, l'application de la théorie que nous avons développée paraîtra particulièrement aisée.

Il ne leur est pas nécessaire, heureusement, d'attendre pour réclamer

leur droit de libre disposition que l'organisation juridique internationale ait fait tous les progrès dont nous venons de parler.

En raison de l'immensité des terres russes qui, à elles seules, sont un Continent, ils sont proportionnellement, au point de vue étendue et population, d'une importance relative. En raison de leur situation à la périphérie, et des limites géographiques naturelles qui sont les leurs, ils peuvent être considérés comme des annexes plutôt que comme des parties intégrantes de l'ancien Empire moscovite. Ils sont suffisamment dotés de voies de communications naturelles et de moyens de vie économique pour pouvoir constituer des entités autonomes. On ne voit donc pas que leurs revendications puissent se heurter, de la part de la grande Russie, à des fins de non-recevoir basées sur des objections d'intérêt vital.

Au surplus, s'il était nécessaire de concevoir un système d'accords entre eux et la Russie, destinés à garantir réciproquement les libertés de communication, la circulation des personnes, les accès à la mer, l'utilisation des richesses naturelles, on pourrait utiliser le précédent du Traité germano-polonais intervenu à la suite des décisions du Conseil de la Société des Nations sur le partage de la Haute-Silésie. L'intrication des relations séculaires entre les deux parties de la Haute-Silésie, désormais séparées par une frontière politique, était autrement poussée que ne pouvait l'être la solidarité entre Moscou et les Etats caucasiens. Le problème est donc relativement facile à résoudre. Il suffirait simplement (mais cet adjectif n'a-t-il pas, en l'espèce, quelque chose de tragique ?) que de part et d'autre l'on fût décidé à se soumettre au Droit et à en hâter le progrès.

Georges SCELLE.

La Puissance Russe et le Caucase du Nord

La lutte contre l'envahisseur russe, venu pour subjuguier les peuples qui habitaient au nord de la chaîne du Caucase, a duré plus de soixante ans. Avides de liberté et braves jusqu'à la témérité, les Montagnards du nord du Caucase défendirent pied à pied la terre qui les avait vus naître. Seuls et presque sans armes, ils tinrent tête à l'armée russe infiniment plus nombreuse et disposant de ressources inépuisables en hommes, en matériel de guerre, en munitions. Des deux côtés, les pertes furent considérables et les actes d'héroïsme particulièrement fréquents. Parmi les Montagnards toute la population mâle prit part à la lutte et avec elle un grand nombre de femmes.

La plus grande figure de cette époque si troublée est celle de Chamyl. Cet homme, le héros des guerres de l'indépendance du Caucase, fit preuve d'un si grand courage, d'un tel mépris du danger qu'il sut imposer son autorité sur toutes les populations du nord du Caucase. Son étoile commence à briller à la mort de l'imam Hamzatbek qu'il remplaça à l'imamat de par la volonté populaire. En peu de temps Chamyl sut grouper tous ses concitoyens pour la défense de leur pays natal et de son indépendance. Mais dans le temps même où Chamyl faisait une guerre acharnée aux Russes, un travail créateur à l'intérieur s'organisait; grâce à son énergie, à ses connaissances pratiques, à son talent d'administrateur, Chamyl improvisa une armée et une technique nationales, il eut ses armes et ses canons. Mais,

33770



en dépit de ses efforts et malgré l'admirable héroïsme dont firent preuve les défenseurs des libertés montagnardes, les armées russes, au prix d'énormes sacrifices, brisèrent leur résistance. Le 26 août 1859, la forteresse de Gounib tombait aux mains des Russes, et avec elle le chef vénéré des Montagnards du nord du Caucase, Chamyl. Cette date mémorable fut un jour de deuil pour tous les Circassiens, qui perdirent en Chamyl le plus ardent défenseur de leur indépendance et de leur liberté. Exilé en Russie, Chamyl ne devait plus revoir sa patrie. Mais son éloignement et puis sa mort ne mirent point fin à la lutte : la guerre continua avec une nouvelle force ; elle fut poursuivie par les Tcherkesses au Kouban et sur le littoral de la mer Noire jusqu'à l'année 1864. Sous la poussée de l'armée russe, les Tcherkesses durent reculer, contenant pas à pas l'ennemi vingt fois supérieur en nombre. Se voyant cernés, certains groupes de Tcherkesses lancèrent leurs montures dans les flots de la Mer Noire. Debout sur leurs étriers, ils saluèrent du sabre pour la dernière fois la terre natale et disparurent. La mer fut leur tombeau.

Ayant brisé la résistance, les vainqueurs s'acharnèrent sur les vaincus, et la terre tcherkesse se transforma en immense brasier : tous les villages tcherkesses jusque-là florissants, depuis l'Elbourz jusqu'à la mer Noire, furent livrés aux flammes. La population mâle fut exilée ou exterminée, nombreux furent les prisonniers tcherkesses qui, embarqués de force sur des bateaux usés, coulèrent aussitôt après s'être éloignés de la côte abkhaze. Ne voulant point accepter la domination étrangère, les survivants de ces guerres émigrèrent en Turquie. Leur exemple fut suivi par des dizaines, des centaines de milliers de montagnards.

L'exode de tout un peuple ne pouvait que combler de joie le vainqueur. Sur ces terres en partie abandonnées, le gouvernement russe envoya des colons. Des lots de terre furent distribués aux officiers, aux cosaques et à tous ceux qui ayant pris part à la guerre avaient manifesté le désir de s'établir. Les Tcherkesses restés au pays ou rentrés au foyer après la guerre furent refoulés en des lieux moins privilégiés où ils ne reçurent en partage que des lots de terre insuffisants pour les nourrir. Et pour mieux surveiller leurs gestes, leurs terres furent entourées d'une ceinture de villages cosaques chargés au besoin de les contenir par les armes.

C'est par des méthodes analogues que fut organisée la colonisation du pays dans le bassin du Terek. Ici encore des lignes de villages cosaques furent créées entre les communautés musulmanes, séparant ainsi les groupements ethniques locaux.

La colonisation russe se faisait toujours aux dépens des populations allogènes : nombreux furent ceux qui se trouvèrent dépossédés de leurs terres ou à ce point lésés qu'ils ne purent arriver à subsister. Pour eux tout un système de tribunaux fut créé ; ce qui les caractérisait, c'était l'absence de toute justice. L'arbitraire régnait en maître dans les administrations russes où la voix du Circassien n'était jamais écoutée. Un ensemble de lois et de dispositions fracassières rendait la vie impossible à l'habitant du nord du Caucase dont chaque pas était l'objet d'une surveillance incessante. L'enseignement en langue nationale des Montagnards du Caucase était rigoureusement défendu, et s'il advenait qu'une école s'ouvrit, l'ordre arrivait bientôt de la fermer. Seules les écoles ayant un enseignement strictement russe avaient droit d'existence, mais comme chacune d'elles était un foyer de russification, les parents se gardaient bien d'y envoyer

leurs enfants. Quant aux rares montagnards qui, ayant étudié dans les écoles russes, obtenaient les diplômes supérieurs, ils ne pouvaient compter sur un emploi administratif tant soit peu lucratif dans leur propre pays; ils ne pouvaient être ni professeurs, ni avocats, bien que cette dernière profession fût essentiellement libérale, à moins d'une autorisation toute spéciale du ministère de la Justice.

La classe intellectuelle, les ingénieurs, les médecins, les avocats restés au pays étaient l'objet constant de la suspicion des autorités russes. Pour des motifs futiles, ces intellectuels circassiens étaient exilés du pays.

Au point de vue médical, les montagnards étaient dans des conditions particulièrement désavantageuses, de fréquentes épidémies décimaient la population sans que les autorités se décidassent à lui porter un secours efficace.

Fait digne de remarque : à peine installées, les colonies cosaques s'empressaient d'emprunter aux Caucasiens certains côtés de leur vie usuelle.. C'est ainsi que les Cosaques adoptèrent le costume tcherkesse, les armes tcherkesses, la manière de monter à cheval et de faire les exercices d'équitation, la djiguitovka, les chants et les danses tcherkesses.

Les rapports entre la population tcherkesse et les Cosaques étaient loin d'être amicaux. Une haine latente, favorisée par les autorités, existait entre nationalités. Cette animosité était particulièrement grande entre les Ingouches, les Kabardiens et autres montagnards de la chaîne centrale et orientale du Nord du Caucase et les Cosaques du Terek. Nombreux furent les conflits sanglants qui marquèrent certaines époques de la domination russe au Nord du Caucase. Inutile d'ajouter que dans ces conflits, les populations circassiennes, privées du droit de porter les armes, furent toujours des victimes.

**

Arrive l'année 1917. La révolution russe transporte de joie les populations du Caucase. Les montagnards croient voir enfin se lever le soleil de la délivrance. Pour la première fois ils peuvent parler librement entre eux, se faire entendre à leurs congrès nationaux et jeter les bases d'un mouvement vraiment libérateur. Les résultats ne se firent point longtemps attendre. Au début de 1918, la république des peuples du Nord du Caucase était proclamée, un Parlement et une armée nationale étaient organisés. Mais cette ère de félicité politique et nationale fut, hélas ! de courte durée. Les vagues de la révolution russe, avec les complications qui suivirent, déferlèrent sur le Caucase.

Les bolcheviks, aux prises avec l'armée blanche dite « volontaire », inauguraient cette longue et sanglante période de guerre civile où, dans des flots de sang, allaient sombrer les libertés acquises. La lutte entre ces deux camps se transporta bientôt en pays tcherkesse, et les malheureux montagnards se trouvèrent bientôt inondés par cette vague ennemie qui leur était hostile à un égal degré. Sans tenir compte des aspirations locales, pas plus que des événements, l'armée blanche s'efforça d'effacer la plus petite trace des libertés montagnardes : une seule idée la hantait, c'était le rétablissement de l'ancienne Russie, une et indivisible. Par son intolérance, par ses tracasseries administratives, elle eut vite fait de soulever l'indignation des masses circassiennes et des populations cosaques du Kouban. Ces dernières, qui avaient organisé une « Rada » autonome, furent l'objet de mesures répressives. Les membres de la Rada furent inquiétés,

l'un d'eux, Kalaboukoff, fut envoyé à la potence sous la double accusation de trahison des intérêts russes et d'amitié envers les montagnards du Caucase.

Ayant occupé le pays, l'armée blanche dirige ses forces vers les républiques indépendantes de Géorgie et d'Azerbaïdjan qu'elle menace. Cette diversion vers des pays amis ne fit qu'accroître les ressentiments des montagnards qui, dans l'indépendance de ces républiques, voyaient un gage de leur propre indépendance. Mais cette force imposée par les armes ne pouvait longtemps se maintenir; comme la neige au grand soleil du midi, ce pouvoir exécré par la population circasienne fondit et disparut, ne laissant d'autre souvenir que celui d'un cauchemar horrible.

Rapidement, sans transition aucune, un nouveau pouvoir, étranger encore, s'installe dans le pays. Très souple, le pouvoir bolcheviste se présente comme l'ami des montagnards, le soutien des peuples opprimés et se déclare prêt à reconnaître l'indépendance des nationalités non russes du Nord du Caucase. Et, de fait, l'on vit bientôt surgir une foule de républiques minuscules découpées à même dans le corps, homogène dans ses aspirations, des montagnards du nord de la chaîne du Caucase. Les intéressés ne tardèrent pas à s'apercevoir de la supercherie moscovite qui, après avoir dissocié le bloc circassien, lui imposait son administration, ses doctrines utopistes, ses chefs, ses directives. Aux belles assurances des premiers jours succède une ère de terreur et d'oppression qui ne fait que creuser davantage le fossé qui sépare l'homme du Nord, le bolchevik moscovite, du montagnard. Une nouvelle lutte s'engage, opiniâtre et ardue, lutte qui, sous des formes et des alternatives diverses se poursuit en dépit du régime de violence et d'arbitraire qui pèse sur tout le Caucase. Forts de leurs droits et de leur conscience nationale, les peuples du Nord du Caucase, unis par un même idéal d'indépendance, demandent à s'administrer librement, en dehors de toute ingérence étrangère, aussi bien de la Russie impériale que de la Russie soviétique.

Pour arriver à ces fins, l'union plus intime de toutes les forces vives du Caucase est plus que jamais nécessaire. Dans cet esprit, nous saluons aujourd'hui la fusion de toutes les nationalités de l'isthme caucasien unies dans une seule et même pensée : celle de la délivrance de la grande confédération des peuples du Caucase.

CHEFI ROSTAN.

RUSSIE ET GÉORGIE

Après la chute de Byzance et la prise de Constantinople par les Turcs, la porte de la Géorgie vers l'Europe se ferme désormais. Les efforts tentés par la Géorgie dans le but de rétablir les anciennes relations avec l'Europe restent sans résultat. A cette époque, la Géorgie, pas plus que le Caucase, n'attirait l'attention de l'Europe occidentale; c'est pourquoi nombre d'ambassadeurs géorgiens envoyés dans les pays d'Europe revenaient au pays sans avoir obtenu le moindre succès.

La lutte séculaire qui se livrait aux frontières de l'Europe et de l'Asie contre les conquérants mongols, les perpétuels conflits qui, par la suite, surgirent entre la croix et le croissant, usèrent la Géorgie.

Mais voici qu'à la fin du XVIII^e siècle une nation chrétienne, la Russie, fait son apparition subite au nord de la chaîne du Caucase. Prenant en considération sa puissance, les rois de Géorgie recherchent son alliance toute naturelle. Un traité politique qui porte le nom de traité russo-géorgien de 1783 complète la longue période de pourparlers et de relations entre la Russie et la Géorgie.

Mais la Géorgie devait payer fort cher le traité de 1783.

Ayant eu connaissance du traité, le shah de Perse Aga Mohammed Khan lança une proclamation dans laquelle il disait :

Les Russes sont entrés en Géorgie du seul fait qu'ils sont de même religion. Pour la même raison, les Persans sont tenus de s'unir contre les infidèles (1).

Depuis lors et pour se venger de son alliance avec la Russie, les troupes turco-persanes, et sur leurs suggestions, les musulmans du Caucase attaquent et harcèlent sans répit la Géorgie.

Dans ces jours de malheur, la Russie, en dépit du traité, n'envoie aucun secours militaire à la Géorgie.

Enhardis par l'impunité, le shah de Perse, Aga Mohammed Khan, envahit la Géorgie en 1795 à la tête d'une nombreuse armée. A ce moment critique, les Russes abandonnèrent le pays. La ville de Tiflis a été prise, pillée et saccagée.

Estimant que l'affaiblissement de la Géorgie était un motif suffisant pour agir, la diplomatie russe crut que le moment était venu pour annuler le traité de 1783, et l'annexion de la Géorgie se trouva ainsi préparée. La réponse concluante du commandant en chef des forces russes en Géorgie, le général Knorring, à l'empereur Alexandre I^{er} qui lui avait demandé son avis, en est un témoignage; elle dit :

La situation intérieure et extérieure de la Géorgie est telle qu'avec ses propres forces, elle ne peut ni s'opposer aux prétentions intéressées de la Perse, ni repousser les incursions des montagnards du Caucase. Et s'il advenait que les troupes russes fissent un pas en arrière et qu'elles quittassent la Géorgie, l'anarchie s'étendrait sur cette terre. Mais je n'ose pas affirmer que les hautes classes de la société restent aujourd'hui comme hier indifférentes, en présence d'une annexion de la Géorgie à la Russie. La moitié de la noblesse géorgienne désirerait voir au pouvoir un roi géorgien et une forme de gouvernement semblable à celle qui existait auparavant (1).

Peu après la mort de l'Empereur Paul et du roi Georges, Alexandre I^{er} fit paraître le manifeste du 12 septembre 1801 sur l'annexion de la Géorgie à la Russie. « Nous ne cherchons aucun profit pour la Russie, mais simplement la sécurité et la tranquillité du peuple géorgien, » disait l'empereur Alexandre I^{er} à la séance du Conseil d'Etat de Russie qui poussait avec insistance l'empereur à l'annexion de la Géorgie.

Le motif officiel qui poussait l'empire des Romanov à persister dans cet acte, c'était la destruction de l'antique Etat de Géorgie et de la dynastie quatorze fois séculaire des Bagratides; en réalité, les causes qui poussèrent

(1) Professeur P. I. Kovalevski, *Histoire de la Conquête du Caucase*, p. 53-54, Edit. 1915.

la Russie à cette grave détermination étaient tout autres; elles étaient dissimulées dans la nature même de l'extension de l'empire russe au compte des terres et contre la liberté des petits peuples qui l'entouraient. L'histoire russe elle-même ne craint pas de le mentionner dans ce passage du professeur Kovalevski (*Histoire de la conquête du Caucase*, p. 15-16) :

Le génie de Pierre I^{er} eut vite fait de discerner que le bien-être de la Russie n'était en grande partie possible que grâce aux voies navigables. C'est pourquoi l'empereur Pierre, ne se contentant point de la mer Blanche et de la Baltique, étendit sa main puissante sur la mer Noire et la mer Caspienne. Mais il se trouva en présence d'un grand obstacle. Ces deux mers sont séparées par un isthme, le Caucase.

Ce « grand obstacle » est supprimé par Alexandre I^{er} du fait de l'annexion de la Géorgie. Un peu plus tard, son successeur Nicolas I^{er} exécuta le programme de Pierre I^{er} en faisant la conquête de tout l'isthme du Caucase par le fer et par le feu.

Dans un article sur les « Pays avoisinant le Turkestan » publié dans une édition de l'Etat-Major russe, d'ordre confidentiel, le capitaine Yaguello donne l'appréciation suivante sur les événements historiques du dernier siècle :

L'annexion de la Géorgie ne tarde pas à permettre à l'empire russe de prendre fortement position sur la base caucasienne. La Russie rectifie son flanc gauche par la conquête du Turkestan, de Khiva, de Boukhara, étendant son influence dominante sur la Turquie et sur la Perse. De ce jour, des perspectives s'ouvrent pour la Russie en quête d'une issue vers les Dardanelles et le golfe Persique. Le temps n'est pas éloigné où le colosse russe victorieux fermera la porte de Suez à l'Angleterre.

*
**

Dans la Géorgie annexée, le gouvernement de Pétersbourg nomme une « Direction suprême » dont font partie des nobles géorgiens favorables aux Russes et qui, par la suite, devenue inutile, est supprimée. A la tête des gouverneurs effectifs de la Géorgie apparaît toute une pléiade de gouverneurs généraux en étroit contact avec l'Etat-Major du Caucase et avec « l'Institution judiciaire et pénale ».

En vertu des instructions reçues de Saint-Pétersbourg, ladite institution s'empresse de mater l'opposition géorgienne : elle exila les princes de la famille royale de Géorgie et les nobles influents en Russie, ouvrant ainsi une ère de luttes avec le peuple géorgien.

En réponse, le grand patriote géorgien, le prince royal Alexandre Bagration, se met à la tête de l'opposition et s'efforce d'arrêter la marche de ce pouvoir étranger qui menace l'existence de la Géorgie. Cette période d'histoire géorgienne est caractérisée par toute une série de soulèvements. A la tête de la rébellion se trouvent les montagnards géorgiens, Khevsoures, Pchaves, etc. De 1802 à 1804, ils marchent en complet accord avec les montagnards du Nord du Caucase; ils exterminent les garnisons russes de leur pays et ferment à la Russie la vallée du Darial, qui est la porte de la Géorgie. La lutte engagée dans la partie montagneuse de la Géorgie gagne la vallée en 1812 et aboutit au soulèvement général de la Géorgie orientale. Des combats ont lieu depuis le Darial, au pied des montagnes nord du Caucase, jusqu'à la limite du khanat de Bakou. Le prince

Alexandre Bagration s'efforce d'étendre le mouvement sur tout le Caucase, mais il manque de moyens, l'absence de coordination dans l'activité de la Perse et de la Turquie et le lien qui unissait les peuples musulmans du Caucase avec ces dernières puissances ne permirent point au prince Alexandre de réaliser son plan. Abandonnés à eux-mêmes, ayant à lutter contre une armée régulière munie d'une puissante artillerie, les Géorgiens sont acculés aux montagnes du Caucase. A la tête des montagnards géorgiens se trouvait le lieutenant-colonel, prince Jean Tcholokachvili. C'est de lui que parle le marquis Paulucci, commandant en chef de l'armée russe au Caucase, dans sa lettre au ministre de la Police à Saint-Petersbourg du 12 avril 1812 :

L'auteur principal de la rébellion est le lieutenant-colonel, prince Jean Tcholokachvili. Du reste, tous les princes Tcholokachvili ont pris part au soulèvement; aussi l'on ne saurait répondre de leur fidélité à S. M. l'Empereur. (Actes archéographiques du Caucase, Bergé).

Ainsi qu'il résulte d'un rapport du général Rtichtchev à l'empereur Alexandre I^{er}, du 11 juillet 1813, le soulèvement géorgien avait été écrasé en juin de cette année :

Le 8 juin, de forts détachements furent envoyés dans les différentes vallées pour punir les Géorgiens révoltés. En dépit des efforts tentés par les Géorgiens pour défendre leurs demeures, les détachements russes ayant surmonté tous les obstacles après les incessant combats des 9, 10, 11 et 12 juin, ont fait sentir la force des armes de Sa Majesté et puni comme ils le méritaient les rebelles. Ils ont réduit en cendres vingt villages, ils ont détruit le nid et la principale forteresse des montagnards géorgiens, le village de Chatil. Tous ces villages ont été pris d'assaut. Le complot redoutable qui unissait les montagnards, menaçant la tranquillité du pays, est désormais détruit.

Cependant, ainsi qu'on peut le voir dans le passage suivant emprunté à M. Bergé (Actes archéographiques du Caucase), une grande agitation régnait aussi en Mingrélie, en Abkhazie.

Les habitants de l'Iméréthie ne voulant pas se soumettre à la domination à la fois opiniâtre et ferme des Russes, résolurent de mourir pour la défense de leur liberté et de leur indépendance. Les Gouriens, ennemis jurés de la Russie, étaient prêts à passer aux Turcs. En Mingrélie, le peuple, hostile aux partisans des Russes, leur refusait toute main-d'œuvre, ouvriers et employés. En Abkhazie, le souverain Arslan bey s'était retiré dans la forteresse de Soukhoun. Par suite de toutes ces circonstances, les troupes russes en Géorgie occidentale se trouvèrent aux prises avec de lourdes difficultés. Le général Tomassov envoya de nouvelles troupes avec charge de reconquérir la Géorgie occidentale. Après de multiples combats, avançant pas à pas, d'un arbre à l'autre, cette partie de la Géorgie fut reprise.

Le mécontentement des Géorgiens était visible, dit le professeur russe Kovalevski, dans son *Histoire de la Coquête du Caucase* (édition de 1915, p. 99-117). En dehors des Russes qui leur étaient également antipathiques, les Géorgiens étaient tout aussi indisposés contre leur administration. Les plus mécontents étaient d'abord les membres de la famille royale, ensuite le clergé géorgien et enfin les familles nobles.

Mais en dépit des cruelles persécutions de ce pouvoir, les Géorgiens essaient une fois encore de rétablir leurs droits nationaux. Aux pages 116 et 117 de *l'Histoire de la conquête du Caucase*, le professeur Kovalevski écrit :

La révolte des Géorgiens éclate une fois encore pendant les années 1819 et 1820, en Gourie, Iméréthie, Mingrélie. Pour pacifier le pays, quelques personnages de marque furent arrêtés et envoyés en Russie; dans ce nombre figuraient la reine de Géorgie Daredjane et son neveu, deux métropolitains et une partie de la noblesse. Les généraux Veliaminov et Gortchakov étouffèrent le soulèvement en Iméréthie. Les maisons et les biens des chefs furent détruits et livrés aux flammes. Vint le tour de l'Abkhazie, où le soulèvement mit les troupes russes dans une situation difficile. Après une longue et sanglante lutte qui fit d'innombrables victimes, les Russes vinrent à bout de l'Abkhazie.

En décembre 1832, un complot est découvert à Tiflis. Le but de ce complot était de faire sauter le palais du gouverneur, de tuer les généraux russes et de purger la Géorgie des troupes russes. Dans une proclamation spéciale, les membres du complot faisaient appel aux Géorgiens pour tenter un coup décisif. Il était dit (d'après Bergé, déjà cité) :

Géorgiens ! Prenez vos glaives et chassons les oppresseurs de notre pays natal, afin qu'ils ne puissent rester ici davantage.

Dans une lettre du baron Rosen au comte Tchernichev du 18 novembre 1833, il est fait mention du nombre assez important des Géorgiens exilés. Ce document qui se trouve dans les Actes archéographiques du Caucase signalés par Bergé, dit :

Les personnes désignées comme devant être exilées en Russie devront quitter hâtivement la Géorgie; on évitera ainsi les difficultés qu'entraîne le départ simultané d'un si grand nombre de personnes.

*
**

Le prince royal de Géorgie, Alexandre Bagration, a exprimé en toute dignité et franchise, dans sa réponse au commandant des forces russes au Caucase, le général Rtichtchev, les sentiments politiques des Géorgiens du dernier siècle. Cette lettre, du 15 février 1813, citée par Bergé, disait :

Vous vous réjouissez de notre malheur et de notre faiblesse, mais Dieu relèvera ceux qui sont tombés. Vous m'accusez de désorganiser le peuple géorgien. Dieu me garde d'une chose semblable. C'est plutôt vous qui empêchez le peuple géorgien de se prononcer librement. C'est aux chrétiens qu'il appartient de juger la véritable justice chrétienne. Combien Hérode massacra-t-il d'innocents au nom du Christ sans que cependant le Christ soit rendu responsable du sang de ces innocents ? Jugez vous-même en toute sincérité. Si ce n'est, Excellence, pour la patrie et la foi que vous agissez, à quoi bon supporter tant de tracas et de souffrances ? Et c'est vous qui me reprochez de me sacrifier pour ma patrie et mon peuple ? Vous me blâmez d'être passé du côté des musulmans. Cela est vrai. Mais bien qu'ils soient musulmans, je jouis cependant parmi eux d'une vie libre. Les musulmans n'ont jamais attenté au sceptre des Bagratides. Les tracas du pays natal ont rendu mon cœur pareil à un bloc de granit. Ma vie actuelle ne

saurait, il est vrai, être appelée une vie, mais je n'attache aucune importance aux souffrances incessantes que j'éprouve pour mon pays.

Rien d'étonnant qu'on trouve un portrait sévère des Russes dans la lettre du 11 juillet 1812, adressée aux Géorgiens par le prince Alexandre (citée par Bergé dans les Actes archéographiques du Caucase) :

Géorgiens ! Dieu veuille que les Russes ne deviennent plus puissants. S'ils vous adressent des paroles agréables, c'est l'annonce d'un mensonge, d'une duplicité, d'une trahison. Nous ne sommes coupables d'aucun méfait par devers eux et cependant, au lieu de porter secours, ils ont tout mis sens dessus dessous. Souvenez-vous que le seul bienfait que les Géorgiens puissent obtenir d'eux à un égal degré, c'est la Sibérie.

C'est ainsi que fut, il y a un peu plus de cent ans, annexée la Géorgie. « Pas à pas, d'un arbre à l'autre », dans une lutte inégale et sanglante, s'opérait la défense de l'Etat national géorgien contre la violence et l'arbitraire de la Russie. Mais ces actes, ces protestations par la parole et par la plume avaient lieu à une époque de conquêtes, au moment où la diplomatie et les armées de ces Etats avaient exclusivement pour but d'étendre les limites de leurs pays respectifs au compte des petits et des faibles. C'est par ces mêmes moyens que s'élargirent les frontières de la Russie impériale.

*
**

Examinons maintenant la marche des événements et des faits survenus à notre époque d'idéal démocratique et socialiste, un siècle après ceux dont nous venons de parler. Voyons de près ces formules dont s'est parée cette même Russie qui, après avoir renversé la monarchie, a constitué une république socialiste sur la terre géorgienne.

Après la chute de la dynastie des Romanov et la proclamation d'une Russie soviétique, le 26 mai 1918, le peuple géorgien se déclare indépendant et rétablit l'Etat de Géorgie. L'assemblée constituante convoquée ratifie dès le premier jour l'acte d'indépendance de la Géorgie, crée une armée, organise ses finances, son administration et confirme toutes ses institutions nationales. Dans le même temps, elle élabore la Constitution de la République de Géorgie qui est peu après adoptée et entre en négociations avec Moscou sur la question de la reconnaissance de la République de Géorgie par le nouveau pouvoir russe. Ces négociations prennent fin le 7 mai 1920 par la conclusion d'un traité dans lequel la Russie soviétique déclare d'une manière formelle ce qui suit :

1° En vertu des droits proclamés par la République fédérative soviétique socialiste de Russie sur la libre autodétermination des peuples, jusques et y compris la séparation complète d'avec l'Etat dont ils font partie, la Russie reconnaît sans réserve l'indépendance et la souveraineté de l'Etat de Géorgie; elle renonce volontairement à tous les droits souverains qui appartiennent à la Russie à l'égard du peuple et du territoire géorgien;

2° En vertu des principes proclamés dans le précédent article du présent traité, la Russie s'engage à renoncer à toute immixtion dans les affaires intérieures de la Géorgie (1).

(1) Traité conclu le 7 mai 1920 entre la République Démocratique de Géorgie et la République Fédérative Socialiste Soviétique Russe.

Ces deux traités historiques russo-géorgiens sont très ressemblants quant à la forme de la reconnaissance catégorique par l'ancienne et la nouvelle Russie de l'Etat national de Géorgie. Les actes qui suivirent la conclusion de ces deux traités, et qui tous n'eurent d'autre but que l'annulation et la destruction de l'Etat de Géorgie, sont d'une analogie frappante; de part et d'autre, aussi bien dans Pétersbourg impériale du xix^e siècle que dans la Moscou soviétique du xx^e siècle, les méthodes sont identiques.

A l'exemple de la Russie impériale qui, après le traité annexa la Géorgie, la Russie soviétique, dédaignant le traité, occupe le libre pays géorgien en 1921.

Le but de l'occupation de la Géorgie par la Russie rouge est exposé en pleine franchise par le commandant de l'armée du Caucase en Géorgie, Egorov, dans la *Zaria Vostoka* de 1921. Ledit commandant, s'adressant à l'armée rouge, la félicite chaleureusement pour sa victoire; il se réjouit de l'occupation de la place d'armes du Caucase par l'armée rouge en tant que base stratégique et politique pour l'établissement du pouvoir et de l'influence de la révolution russe dans les pays du Proche-Orient et d'Asie Centrale.

Tel est dans ces grandes lignes la politique traditionnelle de la Russie dans la Géorgie des xix^e et xx^e siècles. La plupart des faits se répètent avec une ressemblance frappante.

*
**

Que doit-on conclure des rapports historiques qui ont existé pendant ces deux époques entre la Russie et la Géorgie ?

On doit en conclure qu'un même esprit de suite inspire aujourd'hui la Russie soviétique comme autrefois la Russie impériale dans cet immuable désir de supprimer la Géorgie en tant qu'Etat indépendant.

On doit constater d'autre part la lutte incessante et héroïque que livre le peuple géorgien à la Russie pour le rétablissement des droits qu'elle a foulés aux pieds.

Combien sont restées prophétiques les paroles prononcées il y a cent ans par le prince Alexandre Bagration et qui ont été léguées à la Géorgie !

Après avoir aussi mis la Géorgie « sens dessus dessous » au xx^e siècle, l'Union soviétique socialiste de Russie a de plus ajouté au « secours » impérial... une « tombe » pour chaque Géorgien.

Mais c'est précisément dans ces tombes que repose le secret du courage et de la force de la nation géorgienne en pleine lutte. L'énergie et l'opiniâtreté de ceux qui luttent pour la Géorgie croissent en rapport avec le nombre des martyrs; indifférent aux souffrances qui l'étreignent en ces jours difficiles, le Géorgien poursuit la lutte pour son pays et son cœur, ainsi qu'un bloc de granit est toujours prêt à affronter la lutte. Pareil à Antée, il lui suffit de toucher à la terre sacrée de ces tombes pour retrouver de nouvelles forces et reprendre la lutte.

C'est pourquoi les Géorgiens d'aujourd'hui répètent avec cette même unanimité les paroles déjà dites autrefois à la Russie, à cette même Russie qui, par des moyens à la fois perfides et violents, s'est emparée de la Géorgie :

Vous vous réjouissez de notre malheur et de notre faiblesse, mais une lutte opiniâtre du peuple géorgien pour la reconnaissance de son droit rétablira la Géorgie.

Cette foi profonde en l'avenir que chaque Géorgien possède depuis les siècles les plus reculés anime son cœur, le rend plus confiant. La Géorgie a survécu à de nombreux empires, sauvegardant sa personnalité et refusant de se soumettre. Elle a vu passer de grands empires, l'Assyrie et Babylone, l'Égypte et la Perse, l'ancienne Grèce et l'empire romain, les Arabes et les Turcs osmanlis; elle ne se soumettra pas davantage à l'impérialisme russe qui, sous le couvert de sauver le peuple géorgien, cache ses noirs desseins.

DATA VATCHNADZE.

AUTOUR D'UN PROCÈS

La presse et l'opinion publique continuent à s'intéresser vivement au procès de Schwartzbard, meurtrier de Simon Petlioura.

La défense s'efforce de prouver que le mobile du crime du 25 mai dernier fut une vengeance pour les pogromes des israélites en Ukraine pendant la révolution. Schwartzbard prétend qu'il n'était qu'un « justicier ». Il semblait cependant établi que les prétentions de Schwartzbard sont dénuées de tout fondement; non seulement S. Petlioura n'a jamais « ordonné des pogromes », comme l'affirme le meurtrier, mais il les a toujours combattus de la façon la plus énergique.

Même les témoins de la défense, israélites de l'Ukraine, ne pourront jamais nier que dès le début de la révolution de 1917, les dirigeants de la politique ukrainienne et le gouvernement national ont toujours eu les meilleurs sentiments à l'égard du peuple juif. Et S. Petlioura fut presque dès le début membre de ce gouvernement ukrainien en qualité de ministre de la Guerre. Ces sentiments bienveillants du gouvernement à l'égard des juifs furent manifestés par des nombreux actes. Les juifs reçurent les mêmes droits que les Ukrainiens : jamais ils ne les avaient obtenus sous le régime russe; dès le début de la révolution, on créa auprès du secrétariat général (ministère), un poste de sous-secrétaire d'Etat pour les Affaires juives, qui fut occupé par un israélite; plus tard ce sous-secrétariat d'Etat fut remplacé par un ministère des Affaires juives. Mieux encore, la loi du 9 janvier 1918 donna aux israélites des droits dont ils n'avaient jamais joui dans aucun pays. La loi sur l'autonomie nationale leur permit d'organiser librement leur vie nationale dans les limites de la République Ukrainienne. Aux termes de cette loi, les israélites de l'Ukraine, de même que les Polonais, les Russes et les autres minorités pouvaient former une Union nationale; une Constituante devait être réunie pour élaborer les lois fondamentales de cet organisme, et M. Tiomkine fut président de cette Constituante. Le pouvoir législatif, dans cette Union, appartenait à l'Assemblée nationale, le pouvoir exécutif au Conseil national. L'Union avait un budget spécial : outre qu'elle avait le droit d'imposer ses adhérents, elle pouvait revendiquer une part proportionnelle au nombre de ses membres des ressources de l'Etat et des municipalités, lorsqu'il s'agissait de fonds destinés à satisfaire des besoins qui, par leur nature, étaient de la compétence de l'Union.

Si nous comparons le régime qu'établissait en Ukraine cette loi du 9 janvier 1918 avec la situation des israélites privés des droits les plus élémentaires sous la domination russe, nous serons obligés de dire que

vraiment les dirigeants ukrainiens, et S. Petlioura en faisait partie, menaient une politique pleine de sympathie pour le peuple juif.

Pendant l'occupation allemande et le gouvernement de l'hetman Skoropadski, la loi du 9 janvier fut révoquée. Mais aussitôt que les nationalistes ukrainiens, avec S. Petlioura à la tête de l'armée, se soulevèrent contre ce régime, la loi sur l'autonomie des minorités nationales fut rétablie (Décret-loi du 10 décembre 1918 confirmé ensuite par la loi du 24 janvier 1919).

Comment expliquer, après tout cela, les terribles pogromes qui eurent lieu en 1919 ? Quelqu'un pourrait-il prétendre qu'il n'y ait pas eu d'effroyables massacres d'israélites en Ukraine ? Mais ces actes de barbarie ont été commis par des criminels et des êtres sans culture, par des bandes rouges, par des « volontaires » de Denikine, par des criminels de droit commun et des agents provocateurs bolcheviks qui s'infiltraient parfois dans les rangs des paysans insurgés : ces derniers, il ne faut pas l'oublier, agissaient le plus souvent sans ordre ni autorisation du commandant de l'armée nationale, cela étant impossible dans une lutte ayant le caractère d'une guerre civile. De même ces provocateurs et ces criminels s'infiltraient à l'arrière de l'armée ukrainienne, en face d'un ennemi numériquement supérieur et de troubles et faciliter ainsi l'occupation de certains points par l'ennemi. Et les masses incultes étaient souvent dupes de ces provocations. Cette période des pogromes fut la conséquence directe de l'état d'anarchie générale créée dans le pays par l'invasion bolchevique. Le gouvernement national et l'armée ukrainienne et organisaient des pogromes pour provoquer des difficultés insurmontables : manque de munitions, manque de médicaments, étaient dans le plus grand embarras et ne disposaient pas de moyens suffisants pour protéger la population aussi bien ukrainienne qu'israélite. Et il faut dire que les victimes du peuple ukrainien pendant cette période furent infiniment plus nombreuses que celles des israélites.

D'autre part, il faut avouer que certains milieux juifs donnaient eux-mêmes un prétexte aux agitateurs pour provoquer des excès dirigés contre leurs correligionnaires. Les israélites forment la majorité de la population de beaucoup de villes et bourgades ukrainiennes ; ils étaient toujours étrangers et parfois même hostiles aux intérêts sociaux et nationaux des paysans ukrainiens. De même que les travailleurs urbains, pour la plupart d'origine russe, ils espéraient que le communisme russe satisferait toutes leurs aspirations. Quant aux intérêts nationaux de la population ukrainienne violés par le bolchevisme russe, ils leur étaient indifférents : ils croyaient même que de tels abus leur seraient profitables.

Et malgré tout cela, malgré les pires difficultés, le commandement de l'armée ukrainienne et le gouvernement national, dont S. Petlioura fut le chef, combattaient les pogromes pendant cette période de désastre national. Des commissions d'enquête furent créées pour rechercher les fauteurs de pogromes et les traduire en conseil de guerre, où on leur aurait appliqué la loi martiale ; des appels du gouvernement et de l'ataman en chef S. Petlioura furent lancés pour éloigner les masses incultes des pogromes ; des ordres formels furent donnés pour l'arrestation des provocateurs.

De pareils appels furent lancés par S. Petlioura dès qu'un mouvement antisémite se fit sentir en 1917. Lorsque le Directoire ukrainien, avec l'ataman en chef Petlioura, arriva au pouvoir, un appel contre les pogromes fut presque aussitôt lancé (11 janvier 1919). Dans cet appel, le Directoire adjurait les masses incultes de ne pas écouter la propagande antisémite ; de même il adjurait les masses juives d'exercer leur influence sur certains

éléments israélites qui soutenaient le communisme russe, et de la sorte fournissaient aux antisémites des prétextes de développer leur propagande criminelle.

Dans un de ses ordres à l'armée, S. Petlioura dit : « L'armée qui apporte à tous les peuples de l'Ukraine la fraternité, l'égalité et la liberté, ne doit pas écouter les différents provocateurs et aventuriers qui ont soif de sang humain. Elle ne doit pas être la cause des malheurs des juifs... Je vous donne l'ordre formel de chasser de nos rangs et de livrer à la justice tous ceux qui vous poussent à faire des pogromes. »

Les juifs eux-mêmes reconnaissaient que les autorités ukrainiennes faisaient tout pour les protéger. C'est ainsi, par exemple, qu'une résolution du parti social-démocrate juif « Poaleï-Zion » déclarait, le 26 août 1919, que le gouvernement et le commandement combattaient énergiquement les pogromes.

Des crédits très importants furent ouverts au ministère des Affaires juives pour secourir la population israélite éprouvée par les pogromes : plus de 11 millions de francs français, valeur de 1919, furent donnés aux Israélites pendant la seule année 1919.

Dans ces conditions, il serait absurde de parler d'une vengeance pour les pogromes envers le Président du Directoire ukrainien Petlioura, qui a toujours protégé les juifs contre les violences des antisémites et des masses meutes. En outre, il ne faut pas oublier que S. Petlioura ne pouvait être suspect d'antisémitisme, étant donné qu'il appartenait au parti social-démocrate. Les déclarations faites par Schwartzbard et reproduites par certains journaux prouvent qu'il est très peu au courant des relations ukraïno-juives d'après la révolution, et on a l'impression bien nette qu'en parlant de vengeance il ne fait que réciter une fable qu'on lui a apprise. Il est clair que le meurtrier n'a été qu'un agent salarié ayant tiré par ordre. Cet ordre lui fut donné par ceux pour qui S. Petlioura fut toujours une menace terrible : par les envahisseurs rouges de l'Ukraine. Cela est confirmé par les circonstances du crime, par diverses coïncidences, par la position prise dans cette affaire par la presse bolchevique de divers pays.

En vain la défense, avec une partie de la presse, va tenter de faire de ce procès une affaire de pogromes antijuifs en Ukraine. L'intérêt de l'affaire n'est pas dans la question des pogromes, puisque toutes les accusations contre S. Petlioura ne peuvent être soutenues de bonne foi ; l'intérêt de l'affaire est dans la question des complicités, dans la lumière faite sur la nature des relations de Schwartzbard avec les véritables auteurs de l'assassinat.

EMSCHA.

LA PRESSE

Dans une réunion qui a eu lieu tout récemment à Moscou, M. Trotsky a déclaré ce qui suit :

« On nous accuse de nous immiscer dans les affaires intérieures des autres peuples et ce, juste au moment où l'Angleterre, l'Amérique, la France, l'Italie et Japon se trouve à Shanghai. Les puissances capitalistes s'efforcent de briser le jeune mouvement national chinois... Non seulement nous sympathisons, nous autres, à la révolution chinoise, mais nous aurions bien noyé avec plaisir, si nous en avions le pouvoir, dans les eaux de Shanghai, tous ceux qui se mêlent des affaires de Chine. »

Mais n'est-ce pas ce même Trotsky et non les puissances capitalistes qui, à la tête de l'armée rouge, se jeta sur le Caucase et noya dans le sang ses jeunes républiques. Pour être logique, il ne reste à M. Trotsky qu'à se jeter, tête en avant, dans les eaux de la mer Noire, ou Caspienne.

*
**

M. Jordania, l'éminent chef du parti social-démocrate de Géorgie, vient de soumettre à une écrasante critique parue dans la *Vie Socialiste*, l'attitude équivoque des partis socialistes à l'égard du bolchevisme. « Tant que la démocratie socialiste, déclare-t-il, ne dénoncera pas le bolchevisme comme un ennemi irréconciliable et ne rejettera pas, une bonne fois, toute hésitation dans ce domaine, tant qu'elle gardera une attitude équivoque, l'idée de dictature subsistera. » Et, concentrant sa pensée en une formule saisissante, il conclut :

« Pour vaincre Rome, il faut vaincre Moscou. »

Mais pour vaincre Moscou est-il nécessaire de tourner le dos à Rome ?

*
**

Pour démontrer à l'étranger la solidarité de « l'Union », Moscou fait fabriquer partout des « résolutions », protestant contre la note britannique. Celle des Soviets de Tiflis est ainsi conçue : « La note britannique a pour but d'augmenter la tension des relations entre l'U.R.S.S. et l'Angleterre, afin de justifier la violente campagne que menaient ces derniers temps les étourdis Anglais contre les Soviets ; elle montre ainsi l'œuvre de l'impérialisme britannique bien nettement. Les mesures préventives et les menaces du gouvernement britannique n'intimideront guère le prolétariat de l'Union. Les prolétaires de l'Union considèrent ces menaces comme une basse aventure de la politique étrangère. »

La résolution de l'Union Professionnelle de Bakou « qui groupe 200.000 travailleurs », parlant de « l'impertinente » note britannique, se déclare prête à défendre « le pouvoir des Soviets dans le cas où l'on viendrait l'y contraindre ». Elle fait appel au prolétariat anglais pour rappeler à l'ordre les conservateurs britanniques.

C H R O N I Q U E

AZERBAIDJAN

Les chiffres, malgré qu'ils émanent de source soviétique, démentent formellement certains bruits qui circulaient dernièrement dans les milieux industriels occidentaux autour du prétendu épuisement du sol pétrolifère en Azerbaïdjan. L'année dernière, la production du naphte dans le rayon de Bakou se chiffrait par 339 millions de pouds (1 poud = 16 kilos). De cette quantité, l'*Azerneph*t a réussi à n'exporter à l'étranger que 61 millions de pouds.

Pour le seul mois de décembre dernier, la production mensuelle dans le même rayon comportait 37 millions de pouds — presque la quantité d'avant-guerre — et ceci dans les lamentables conditions d'exploitation où se trouve l'industrie pétrolifère de l'Azerbaïdjan sous l'administration soviétique, avec ses crises de logement pour les ouvriers, la vétusté des appareils, le manque de crédits nécessaires, etc...

*
**

A la fin du mois de février a eu lieu à Bakou le Congrès des instituteurs de l'Azerbaïdjan. D'après les statistiques dudit Congrès, l'Union des instituteurs compte 12.303 membres, dont 50,4 0/0 des Turcs azéris. Le nombre des personnes ayant fait des études supérieures est, dans les villes, de 466, et dans les

campagnes, de 105. Les personnes ayant reçu l'instruction primaire (ou secondaire) se répartissent de la façon suivante: 1.272 dans les villes et 2.271 dans les campagnes. Le resté doit donc se rattacher à la catégorie des gens ayant reçu l'instruction familiale.

Il y a 1.112 chômeurs parmi ces travailleurs..

D'après les données qu'a fournies le camarade Kouliet, commissaire à l'Instruction Publique, le plus grand souci actuel du gouvernement est de remédier à l'état lamentable des écoles (vétusté des bâtiments, etc.). Sur 1.500 écoles qui existent en Azerbaïdjan, 300 seulement répondent aux exigences techniques..

Il y a 1057 écoles turques (azéries) avec 73.000 élèves, dont 13.000 filles. Si l'on se rappelle que le nombre total des écoliers en Azerbaïdjan s'élève à 179.201, on peut constater la disproportion énorme entre l'importance de la population turque (75 0/0) et le nombre des écoliers (24,3 0/0). Le budget du commissariat pour l'Instruction publique occupant la place importante dans le budget de la République d'Azerbaïdjan, il se trouve donc que le contribuable azéri doit payer l'entretien et l'instruction des éléments non azéris.

**
**

Vers la fin de février a été inaugurée avec beaucoup d'éclat la foire de Bakou. La presse locale insiste d'une manière toute particulière sur la participation des négociants persans.

GEORGIE

Le professeur E. Takaïchvili a fait à la Société Asiatique, dans sa séance du 11 février 1927, une communication intitulée: « Les sources des notices du Patriarche de Jérusalem sur les rois d'Aphkhazie. ».

Avant de commencer sa communication, le conférencier a rappelé que, le 4 juin de cette année, il y aura un siècle qu'un Français, le jeune orientaliste Marie Brosset, a donné lecture dans cette même Société Asiatique d'une communication intitulée: « Notice sur la langue géorgienne ». Cette communication a servi de point de départ, en France et en Europe, à des études scientifiques sur la Géorgie. C'est pourquoi, obéissant à un sentiment de profonde reconnaissance, M. Takaïchvili s'incline devant la Société Asiatique. C'est la Société Asiatique qui nous a révélé M. Brosset, chercheur infatigable, qui consacra plus de 50 ans à des études sur la Géorgie et l'Arménie. Son travail colossal restera toujours comme base à l'étude de la Géorgie. Il déchiffra et traduisit en français presque toutes les principales sources de l'histoire et de la littérature géorgiennes, connues de son temps. Certainement, après Brosset, les études sur la Géorgie ont pris une extension considérable. On a découvert, réuni et en partie édité, une quantité de sources de premier ordre.. Des travaux importants ont paru concernant la langue, l'histoire, la littérature, l'archéologie, l'ethnographie, la numismatique, le droit et l'art géorgien. Ces matériaux sont maintenant réunis dans les musées de Tiflis. M. Takaïchvili a pu en éditer quelques-uns.

Entrant dans le vif de sa communication, le conférencier a donné les détails qui suivent:

Le patriarche de Jérusalem Dosithée (1669-1707), qui avait visité la Géorgie à deux reprises (en 1658-1659 et en 1681-1683), nous donne dans son « Histoire des Patriarches de Jérusalem (Bucarest, 1715, p. 1200-1201) la liste généalogique des rois d'Aphkhazie et ajoute en même temps qu'il a tiré cette liste d'une Histoire d'Aphkhazie écrite par Pancrace (Bagrat) qui régna en 992. Le texte géorgien de l'Histoire de Bagrat était, comme on le suppose, égaré. M. Takaïchvili a découvert la copie d'un document géorgien du roi Bagrat III (978-1014) ayant pour titre « Divan des rois », c'est-à-dire « Registre des rois », dans lequel Bagrat énumère ses prédécesseurs du trône d'Aphkhazie et déclare que l'Aphkhazie est son héritage maternel. Bagrat était le fils du roi de la Géorgie Gourguen et de la fille du roi d'Aphkhazie Georges II Gourandoukht. Il monta sur le trône

d'abord en Aphkhazie (978) et ensuite en Géorgie réunissant les deux Etats en un seul royaume.

Le texte du Divan des rois ne laisse aucun doute sur le fait que l'Histoire d'Aphkhazie du roi Bagrat, ainsi appelée par Dosithée, n'est autre chose que ce même document.

Le Divan des rois était rédigé par Bagrat peu après la mort de son frère Gourguen (1008) et gardé dans la trésorerie de Koutaïs, mais étant en partie abîmé, il fut recopié par ordre du roi Constantin II au commencement du ^{xv}^e siècle.

La copie de Constantin nous est parvenue en deux variantes dont l'une est le texte géorgien de la fin du ^{xviii}^e siècle et l'autre est la liste de Dosithée, composée d'après la copie géorgienne au ^{xvii}^e siècle.

Chaque variante porte des traces de défectuosité, mais dans leur ensemble elles se corrigent et se complètent l'une par l'autre, de sorte que le document peut être restitué presque entièrement.

Le Divan des rois de Bagrat est un document précieux pour l'Histoire de l'Aphkhazie et pour la vérification des Annales Géorgiennes. Il confirme les notices de ces Annales sur l'Aphkhazie et il complète leurs matériaux par les noms des dix Eristavs ou gouverneurs grecs jusqu'à la fondation d'un royaume indépendant, et en plus il nous fournit des dates chronologiques en commençant par le premier roi : Léon, et en allant jusqu'au dernier : Bagrat III (978-1014).

UKRAINE

Suivant les nouvelles qui nous arrivent de l'Ukraine, on s'attend à des événements de grande importance. La souveraineté de l'Ukraine et sa séparation de la Russie vont être proclamées par un acte spécial qui sera promulgué sous peu. Cette éventualité paraît être très plausible vu la forte pression des masses de l'Ukraine exercée sur le gouvernement de Kharkiw dans le sens de la politique nationaliste. On devine dans cet acte une manœuvre des Soviets qui craignent l'intervention et qui se préparent à la guerre.

*
**

Forcés de s'entendre avec la population indigène, les Soviets ont cherché à se rapprocher du pays. L'usage obligatoire de la langue ukrainienne dans les institutions d'Etat, dans les écoles, même dans la vie privée des membres du parti, a été ordonné par les Soviets. La nationalisation du régime importé bat son plein actuellement en Ukraine. Les agents d'Etat, les leaders du parti, les artistes des théâtres, sont congédiés s'ils ne connaissent pas l'ukrainien.

Le gouvernement de Kharkiw poursuit énergiquement la réforme de l'administration malgré l'opposition et le sabotage de l'élément russe du parti. Dernièrement, vingt-trois employés ont été congédiés à Kiev, en raison de leur connaissance insuffisante de l'ukrainien.

Le tribunal de Poltava a rendu verdict dans l'affaire d'un détachement des partisans qui opéraient dans les districts de Kobeliasky. Quatre chefs ont été condamnés à mort et exécutés ensuite.

*
**

Des professeurs ukrainiens, MM. Kolessa et Dorochenko, ont été chargés de faire des cours à l'Université tchèque de Prague. Le premier est un spécialiste en littérature ukrainienne, l'autre est un historien très érudit.

Librairie Orientale et Américaine

Fondée en 1835

COMMISSION

EXPORTATION

JEAN MAISONNEUVE * *

MAISONNEUVE Frères, Successeurs

Libraires-Éditeurs

3, Rue du Sabot, PARIS (6^e) France

R. C. Seine 214.190 B. — Compte Chèques Postaux 423-73, Paris

Ouvrages relatifs à la Linguistique, l'Archéologie, l'Histoire, l'Etnographie, etc.
de l'*Europe*, l'*Asie*, l'*Afrique*, l'*Amérique* et l'*Océanie*

Grammaires, Dictionnaires, Chrestomathies

et Guides de conversation en toutes langues

Les littératures populaires de toutes les Nations, traditions, légendes,
superstitions, contes, chansons, etc.

Bibliothèque orientale — Bibliothèque linguistique américaine
Bibliothèque ethnographique, etc.

BIBLIOGRAPHIE — THÉOLOGIE

Revue de linguistique et de Philologie Comparée, fondée en 1868
Revue l'*Ethnographie*

Grand choix de livres rares et curieux, Reliures anciennes, Livres à figures

CATALOGUE ENVOYÉ SUR DEMANDE

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES

E 5114 E
1927

